ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEE PAR LA SOCIETE QUADRAN EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL A BETHENY

ANNEXES 1 A 4

ANNEXE 1

Annonces légales des journaux l'Union et La Marne Agricole relatives à l'enquête publique : "Demande de permis de construire déposée par la société Quadran en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Bétheny":

L'Union 4 août 2017

L'Union 26 août 2017

La Marne Agricole 4 août 2017

La Marne Agricole 25 août 2017

L'UNION

4/8/2017

Enquêtes publiques

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Marne
Direction départementale des territoires
Service Environnement Eau Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales
Châlons-en-Champagne, le 13 juillet 2017

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Bétheny

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h inclus par arrêté préfectoral n° 2017 DN 11 ENQ du 13 juillet 2017 sur la demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN, dont le siège social est situé Chemin de Maussac - Domaine de Pateu - 34420 Villeneuve-les-Beziers, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bétheny, les Grandes Tournières, au sein de l'ancienne base aérienne.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé à la Mairie de Bétheny où chacun pourra en prendre connaissance pendant 30 jours consécutifs, soit du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- En Mairie de Bétheny (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur portable mis à disposition du public.
- Sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr - Publications - Enquêtes publiques)

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la Mairie de Bétheny aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- Par correspondance, à la Mairie de Bétheny (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire-enquêteur qui les insérera et les annexera au registre lors des permanences prévues les 21 août, 9 septembre et 19 septembre 2017.
- Par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Dès qu'elle en aura pris connaissance, la direction départementale des territoires transmettra ces observations et propositions au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la Mairie de Bétheny (siège de l'enquête publique), afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La direction départementale des territoires se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr - Publications - Enquêtes publiques).

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le mardi 19 septembre 2017 à 17 h.

M. André VAN COMPERNOLLE, ingénieur télécommunications retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera à la Mairie de Bétheny afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- Le lundi 21 août 2017 de 14 h à 17 h.
- Le samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 12 h.
- Le mardi 19 septembre 2017 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en Mairie de Bétheny.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation simple, soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- Auprès de M. Nicolas GUBRY - par courriel : n.gubry@quadran.fr ou par voie postale à la société QUADRAN - Pôle Technologique du Mont Bernard - 18, rue Dom Pérignon - 51000 Châlons-en-Champagne.
- Auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 - Service eau, environnement et préservation des ressources (Cellule procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40, boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Pour le préfet et par délégation,
La Chef de Cellule Procédures Environnementales,
Bernadette FABRY

L'UNION

26/08/17

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Marne
Direction départementale
des territoires
Service Environnement Eau
Préservation des Ressources
Cellule Procédures
Environnementales
Châlons-en-Champagne,
le 13 juillet 2017

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Bétheny

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h inclus par arrêté préfectoral n° 2017 DN 11 ENO du 13 juillet 2017 sur la demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN, dont le siège social est situé Chemin de Maussac - Domaine de Patau - 34420 Villeneuve-les-Beziers, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bétheny, les Grandes Tournières, au sein de l'ancienne base aérienne.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé à la Mairie de Bétheny où chacun pourra en prendre connaissance pendant 30 jours consécutifs, soit du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- En Mairie de Bétheny (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur portable mis à disposition du public.
- Sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr - Publications - Enquêtes publiques)

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la Mairie de Bétheny aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- Par correspondance, à la Mairie de Bétheny (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre lors des permanences prévues les 21 août, 9 septembre et 19 septembre 2017.
- Par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Dès qu'elle en aura pris connaissance, la direction départementale des territoires transmettra ces observations et propositions au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la Mairie de Bétheny (siège de l'enquête publique), afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La direction départementale des territoires se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr - Publications - Enquêtes publiques).

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le mardi 19 septembre 2017 à 17 h.

M. André VAN COMPERNOLLE, ingénieur télécommunications retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera à la Mairie de Bétheny afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- Le lundi 21 août 2017 de 14 h à 17 h.
- Le samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 12 h.
- Le mardi 19 septembre 2017 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en Mairie de Bétheny.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation simple, soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- Auprès de M. Nicolas GUBRY - par courriel n.gubry@quadran.fr ou par voie postale à la société QUADRAN - Pôle Technologique du Mont Bernard - 18, rue Dom Pérignon - 51000 Châlons-en-Champagne.
- Auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 - Service eau, environnement et préservation des ressources (Cellule procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40, boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Pour le préfet et par délégation,
La Chef de Cellule Procédures Environnementales,
Bernadette FABRY

1705416000

date	lieu			
20/09	* mairie de Bithaine	20/09	04/08	21/08
	* D74 entre Bithaine et Bourgogne	20/09	4/08	
	* D74 id + Bain	20/09	4/08	
	* RD966 entre Gouray et Bithaine	20/09	4/08	

MAIRIE HERICOURT — L'UNION

04/08

25/08

ANNONCES LEGALES

Selon l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication du 20 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2015 à : 1,81 € hors taxe le millimètre/colonne.

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

C2TS

SAS au capital de 20 000 €
Ancien siège : 8 rue de la Fosse Chênevière
51390 GUEUX
Nouveau siège : 19 avenue des Bornes
Zone d'Activités du Moulier
51390 GUEUX
750 093 387 RCS Reims

Au terme de la délibération du 12 août 2016, la collectivité des associés a décidé de transférer son siège social dans la Zone d'Activités du Moulier au 19 avenue des Bornes, 51390 Gueux. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

MADEMOISELLE MADELINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 5 juillet 2017, il a été constitué la société à responsabilité limitée dénommée « Mademoiselle Madeline».

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 € divisé en 20 parts de 50,00 € entièrement souscrites et libérées.

OBJET : Le commerce de gros et demi-gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées et de produits alimentaires, aux particuliers et aux entreprises, par tout moyen, directement ou indirectement, et notamment la vente directe, la vente par internet, et toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

SIÈGE SOCIAL : 3, rue de Londres, appartement 7 A, 51100 REIMS

GÉRANTE : Mme Anne-Stéphanie THOBOIS, 3 rue de Londres, appartement 7 A, 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au RCS de REIMS.

Pour avis La gérante

SCP Mes JEZIORSKI-HOUDARD-BOUCHÉ-DANTENY-RICHARD DUPUIS

27 Boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DANTENY, Notaire associé à EPERNAY (Marne), 27, boulevard de la Motte, le 19 Juillet 2017, a été constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Emmanuel QUENCEZ

SIÈGE SOCIAL : BOURSAULT (51480) 21 Rue de la Duchesse d'Uzès

OBJET : acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la gestion et l'administration, l'exploitation par bail, location ou mise à disposition des associés pour leur satisfaction personnelle ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis

DURÉE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : Sept mille cinq cents Euros (7 500,00 EUR).

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute autre cession nécessite le consentement des associés représentant au moins les trois/quart (3/4) du capital social.

GÉRANCE : Monsieur Emmanuel Paul André QUENCEZ, demeurant à BOURSAULT (51480) 4 Rue Pasteur.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS

Pour avis
Le notaire.

SARL DEP

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 Rue Ariste Renis
51100 REIMS
814 828 677 RCS REIMS

Le 1er juin 2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 221 rue Lafayette 75010 PARIS. En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de PARIS

BELCAR.FR

Par acte SSP du 21/07/2017, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : BELCAR.FR.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Pierre Salmon, 51430 BEZANNES.

CAPITAL : 100 euros.

OBJET : Société de location de voitures avec chauffeurs.

GÉRANT : Mme BECHTANE Naima 7 rue Martin Peller, 51100 REIMS

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de REIMS.

SCP Mes JEZIORSKI-HOUDARD-BOUCHÉ-DANTENY-RICHARD DUPUIS

27 Boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DANTENY, Notaire associé à EPERNAY (Marne), le 19 Juillet 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Société Civile Immobilière QUENCEZ TALBOT

SIÈGE SOCIAL : BOURSAULT (51480) 21 Rue de la Duchesse d'Uzès

OBJET : acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la gestion et l'administration, l'exploitation par bail, location ou mise à disposition des associés pour leur satisfaction personnelle ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis

DURÉE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : Cent mille Euros (100 000,00 EUR).

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute autre cession nécessite le consentement des associés représentant au moins les deux/tiers (2/3) du capital social.

GÉRANCE : Monsieur Jean-François Paul Emmanuel QUENCEZ, demeurant à BOURSAULT (51480) 21 rue de la Duchesse d'Uzes.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS

Pour avis
Le notaire.

MECA-PASSIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 25 juillet 2017 à ORMES (51370), il a été constitué une société par actions simplifiée dont la dénomination est MECA-PASSIONS. Le siège social est 15 rue des Blancs Fossés à ORMES 51370 et le capital est de 10 000 euros divisé en mille actions de 10 euros chacune, entièrement libéré, en numéraire. La société a pour objet en France et à l'étranger l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers : réparation mécanique, maintenance et réparation électrique et électronique, réparation de la carosserie et peinture, réparation et remplacement des pneumatiques, réparation et remplacement des pare-brise et vitres, réparation des sièges vidange, montage de pièces et accessoires, dépannage-remorquage, commerce de détail d'équipements automobiles : tout type de pièces, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles tels que pneumatiques, pots d'échappement, bougies, essuie-glace, appareils d'éclairage, etc ... et en général, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à ladite activité ou pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement. La durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. La cession des actions entre associés est libre. Le commissaire aux comptes est la FCN 45 rue des Moissons 51100 REIMS. Le Président est Monsieur Jean-Christophe DELBAERE, domicilié à HEUTREGIVILLE 51100 18 rue des Mais

Mention en sera faite au RCS de REIMS.

Le Président.

S.C.E.A. PORCINIERE

Société civile d'exploitation agricole
Capital social de 75 000 €
Siège social : 3, chemin du Moulin
51300 MERLAUT

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017, et suite à la démission de Monsieur BOURDON Hubert (10330 BALIGNICOURT) aux fonctions de cogérant pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'au 11/09/18, au même titre que Monsieur TRUFFOT Benoît (52700 CIREY-LES-MAREILLES).

Pour avis,
le cogérant Benoît TRUFFOT

ELIAS

Par acte SSP du 26/06/2017, il a été constitué une SASU dénommée : ELIAS.

SIÈGE SOCIAL : 2, rue du Général Leclerc, 51230 PLEURS.

CAPITAL : 400 €.

OBJET : Alimentation générale.

PRÉSIDENT : M. ES SAID YASYN, 5, cours de Provence, 51200 EPERNAY.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de REIMS.

CABINET DE MAÎTRE AGNES LEFEVRE

Avocats au Barreau de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
dont le siège est sis à 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, 54 rue Sainte Marguerite

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT D'UN IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

Sis à FRIGNICOURT (Marne) - 218 rue Saint Louvent

LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 A 9 H

Par devant le Juge de l'exécution à l'audience de surenchère du Tribunal de Grande Instance de Châlons en Champagne (Marne), 2 Quai Eugène Pernier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE de FRIGNICOURT (51300)

Un immeuble à usage d'habitation sis dite commune, 218 rue Saint Louvent, cadastré section AA n° 18 pour une contenance de 7 a 20 ca, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, véranda, séjour, 2 chambres, salle de bains wc ; au sous-sol : chaufferie, garage, buanderie, cave , à l'étage : palier desservant une pièce aménagée et des combles en cours d'aménagement ; à l'extérieur, sur un terrain clos par murets et végétaux : petit terrain devant la maison avec dalle, garage accolé, terrain à l'arrière.

MISE A PRIX : 98.000 EUROS OUTRE LES FRAIS ET CHARGES

Consignation pour enchérir par chèque de banque : 9.000 euros.

Cette adjudication a lieu sur la poursuite de :

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, Banque Coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société coopérative à forme anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance ayant son siège social à Metz (57000) 5 parvis des Droits de l'Homme, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Metz sous le n° 775 818 622, intermédiaire en assurances, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 738, venant aux droits et actions de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE CHAMPAGNE ARDENNE par suite d'une fusion-absorption,

Agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux en exercice domiciliés de droit audit siège,

Ayant la SCP SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU, pour avocat constitué

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne ainsi qu'au siège du Cabinet de Maître Agnès LEFEVRE, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

On ne peut enchérir que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Châlons en champagne.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à Maître Agnès LEFEVRE (03.26.66.12.50)
- au greffe du Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne
- pour les visites à la SCP Nathalie LARCHER, Huissier de justice associé à Vitry-le-François (03.26.74.14.97.)

Signé : A.LEFEVRE

CABINET DE MAÎTRE AGNES LEFEVRE

Avocats au Barreau de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
dont le siège est sis à 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, 54 rue Sainte Marguerite

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT D'UN IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

Sis à FRIGNICOURT (Marne) - 218 rue Saint Louvent

LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 A 9 H

Par devant le Juge de l'exécution à l'audience de surenchère du Tribunal de Grande Instance de Châlons en Champagne (Marne), 2 Quai Eugène Pernier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE de FRIGNICOURT (51300)

Un immeuble à usage d'habitation sis dite commune, 218 rue Saint Louvent, cadastré section AA n° 18 pour une contenance de 7 a 20 ca, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, véranda, séjour, 2 chambres, salle de bains, wc ; au sous-sol : chaufferie, garage, buanderie, cave , à l'étage : palier desservant une pièce aménagée et des combles en cours d'aménagement ; à l'extérieur, sur un terrain clos par murets et végétaux : petit terrain devant la maison avec dalle, garage accolé, terrain à l'arrière.

MISE A PRIX : 98.000 EUROS OUTRE LES FRAIS ET CHARGES

Consignation pour enchérir par chèque de banque : 9.900 euros.

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne ainsi qu'au siège du Cabinet de Maître Agnès LEFEVRE, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

On ne peut enchérir que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Châlons en champagne.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à Maître Agnès LEFEVRE (03.26.66.12.50)
- au greffe du Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne
- pour les visites à la SCP Nathalie LARCHER, Huissier de justice associé à Vitry-le-François (03.26.74.14.97.)

Signé : A.LEFEVRE

CABINET BONO NEGOCIATEUR-REDACTEUR-SEQUESTRE

7 rue Aristide Briand - 02300 CHAUNY
Tél/Fax 03.23.52.73.47
contact@cabinet-bono.fr
SARL au capital de 10 000 €
RCS SAINT-QUENTIN 817 824 539

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 25/07/2017, enregistré au Service des impôts des Entreprises REIMS, le 26/07/2017, Bordereau n°2017/730, Case n°9.

Monsieur Olivier, Paul MARECHAL, Boulanger Pâtissier, né le 7 avril 1961 à SAINTE-MARIE-DU-BOIS (53), de nationalité française, demeurant 122 avenue Jean Jaurès à REIMS (51100).

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS (Marne) sous le n° 339 047 573 - SIRET 339 047 573, Code APE - NAF 1071C.

A donné en location gérance à

Monsieur Patrice, José, Bernard MADELAINE, né le 29 décembre 1961 à CAEN (14), de nationalité française, boulanger pâtissier, demeurant 122, avenue Jean Jaurès à REIMS (51100).

Le fonds de commerce de boulangerie pâtisserie exploité à REIMS (51100) 122, avenue Jean Jaurès, pour lequel Monsieur Olivier MARECAL, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS (Marne) sous le n° 339 047 573 - SIRET 339 047 573, Code APE - NAF 1071C, en ce compris la totalité des éléments corporels et incorporels en dépendant, et sous des conditions arrêtées entre eux.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2017.

Me Thomas CALMET

7 notaire à VOUZIERS (08400)
51 rue Gambetta

Suivant acte reçu par Me Thomas CALMET, Notaire à VOUZIERS, le 20 Juillet 2017, les associés de la société dénommée "GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DES FOSSES", GF au capital de 274.056 € dont le siège est à PONTFAVERGER MORONVILLIERS (51490), 2 rue du Pont Saint Médard, RCS REIMS 388 223 257, ont augmenté le capital social afin de le porter à la somme de 290.472 € par apports en nature de parcelles de bois sises SAINT ETIENNE A ARNES cadastrées section YD n° 3, YH n° 4, YI n° 5, 22 et 23 évaluées 22.320 € et à PONTFAVERGER MORONVILLIERS cadastrées section C n° 326, 328, 330, 332, 338 et 340 évaluées 3.600 €

Pour avis, Me CALMET

LITHO-BRU EPERNAY

Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 €
Siège Social : 21 Le Chemin
51160 MAREUIL S/AY
RCS Reims 302 507 801

Aux termes d'une décision en date du 28 juillet 2017, l'Associé Unique de la société susvisée a décidé de mettre fin au mandat de Président de Mr François BERLAND à compter du 28 juillet 2017 et a nommé aux fonctions de Président, Monsieur Bernard KUHNAST, né le 20/07/1955 à Metz, de nationalité française, demeurant 8 Allée des Jardins d'Espagnac, 16340 L'Isle d'Espagnac, pour une durée de 6 ans.

LE PRÉSIDENT

PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Eau Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à BETHENY

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h 00 au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h 00 inclus par arrêté préfectoral n° 2017 DIV 11 ENQ du 13 juillet 2017 sur la demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN, dont le siège social est situé Chemin de Maussac – Domaine de Patau – 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Betheny, les Grandes Tournières, au sein de l'ancienne base aérienne.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé à la mairie de BETHENY où chacun pourra en prendre connaissance pendant 30 jours consécutifs, soit du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h 00 au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Betheny (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur portable mis à disposition du public
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr → Publications → Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Betheny aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Betheny (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insèrera et les annexera audit registre lors des permanences prévues les 21 août, 9 septembre et 19 septembre 2017
- par voie électronique à ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr Dès qu'elle en aura pris connaissance, la direction départementale des territoires transmettra ces observations et propositions au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Betheny (siège de l'enquête publique), afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La direction départementale des territoires se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site Internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr → Publications → Enquêtes publiques).

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le mardi 19 septembre 2017 à 17 h 00.

M. André VAN COMPERNOLLE, ingénieur télécommunications retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de BETHENY afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le lundi 21 août 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 9 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 19 septembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires, ou en mairie de BETHENY.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire déposée par la Société QUADRAN

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation simple, soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Nicolas GUBRY - par courriel n.gubry@quadran.fr ou par voie postale à la Société QUADRAN, Pôle Technologique du Mont Bernard - 16, rue Dom Pérignon - 51000 Châlons-en-Champagne
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT/SCP/Service eau, environnement et préservation des ressources (Cellule procédures environnementales) service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Amiable France - BP 80554 - 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Pour le préfet et par délégation
La Chef de Cellule Procédures Environnementales
Bernadette FABRY

TOTAL MARKETING FRANCE

AVIS

Selon un acte SSP du 31/05/2017 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 563 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL LANG PHILIPPE au capital de 30 000 euros avec siège social 31 avenue du 29 août 1944 - 51430 TINQUEUX, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 423 419 664, pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS COLBERT sis à 31 avenue du 29 août 1944 - 51430 TINQUEUX, un contrat de location-gérance du 01/06/2017 au 31/05/2020, sans tacite reconduction.

TOTAL MARKETING FRANCE

AVIS

Selon un acte SSP du 31/05/2017 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 563 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL LANG PHILIPPE au capital de 30 000 euros avec siège social 31 avenue du 29 août 1944 - 51430 TINQUEUX, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 423 419 664, pour un second fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DES BELGES sis à 360 avenue de Laon - 51100 REIMS, un contrat de location-gérance du 01/06/2017 au 31/05/2020, sans tacite reconduction.

Par décision du TGI de REIMS en date du 05/07/2017 le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. LOIZON Didier décédé le 02/06/2016 à REIMS (51) Réf. 0808019505/GK Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR

Le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de M. CATTET Philippe décédé le 07/09/2014 à Montmirail (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0809002088/SS

PLAN2RUN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à REIMS du 21/07/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS

DÉNOMINATION : PLAN2RUN

SIÈGE : 30 rue des Moissons 51100 REIMS

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 7000 euros

OBJET : L'exploitation d'applications mobiles et de sites internet dans tous domaines d'activité.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

PRÉSIDENT : Charlotte PRIOR 30 rue des Moissons 51100 REIMS

La Société sera immatriculée au RCS de REIMS.

POUR AVIS
La Présidente

2D&C

Par acte SSP du 19/07/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : 2D&C

OBJET SOCIAL : Service de location de box de stockage

SIÈGE SOCIAL : Allée du Buisson Sarrazin, 51450 Bétheny.

CAPITAL : 10000 €

DURÉE : 99 ans

GÉRANCE : M. Vincent DEBAILLEUX, demeurant 51 Rue de la Gare, 02860 Essigny-le-Grand, Mme DESALED Anaïs, demeurant 51 Rue de la Gare, 02860 Essigny-le-Grand

Immatriculation au RCS de Reims.

ANNONCES LEGALES

Selon l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la communication du 20 décembre 2016 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2017 à [illegible] euros hors taxe le millimètre/colonne. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

PRÉFET DE LA MARNE
Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Eau Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à BETHENY

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h 00 au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h 00 inclus par arrêté préfectoral n° 2017 DIV 11 ENQ du 13 juillet 2017 sur la demande de permis de construire déposée par la société QUADRAN, dont le siège social est situé Chemin de Maussac – Domaine de Patau – 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bétheny, les Grandes Tournières, au sein de l'ancienne base aérienne.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé à la mairie de BETHENY où chacun pourra en prendre connaissance pendant 30 jours consécutifs, soit du lundi 21 août 2017 à partir de 14 h 00 au mardi 19 septembre 2017 jusqu'à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :
- en mairie de Bétheny (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur portable, mis à disposition du public
- sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr → Publications → Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Bétheny aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :
- par correspondance, à la mairie de Bétheny (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre lors des permanences prévues les 21 août, 9 septembre et 19 septembre 2017
- par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Dès qu'elle en aura pris connaissance, la direction départementale des territoires transmettra ces observations et propositions au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Bétheny (siège de l'enquête publique), afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La direction départementale des territoires se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr → Publications → Enquêtes publiques).

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le mardi 19 septembre 2017 à 17 h 00.

M. André VAN COMPERNOLLE, ingénieur télécommunications retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera à la mairie de BETHENY afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :
- le lundi 21 août 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 9 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 19 septembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en mairie de BETHENY.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire déposée par la Société QUADRAN.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation simple, soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :
- auprès de M. Nicolas GUBRY - par courriel : n.gubry@quadran.fr ou par voie postale à la Société QUADRAN, Pôle Technologique du Mont Bernard - 18, rue Dom Pérignon - 51000 Châlons-en-Champagne.
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT51 – Service eau, environnement et préservation des ressources (Cellule procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France - BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Pour le préfet et par délégation
La Chef de Cellule Procédures Environnementales
Bernadette FABRY

DR CO51.

Par acte SSP du 04/07/2017, il a été constitué une SAS dénommée : DR CO51. Siège social : Centre Commercial Cora Route de Louvois, 51350 CORMONTREUIL. Capital : 10.000 €. Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, toutes prestations de ventes et de services relatives aux secteurs informatique, électronique, électrique, téléphonique, multimédia, high-tech, imprimerie et ludique. Toutes les opérations de formation professionnelle des adultes et de la formation continue. Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Président : M. Ghislain PONS, 107 av de Lardenne, 31100 TOULOUSE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Toute cession d'actions à un tiers à la société est soumise à l'agrément de la société après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de REIMS.

INTERNATIONAL SECURITE

EURL au capital de 10 000 euros,
43 chemin de la Santière, 13590 Meyreuil,
814 733 952 RCS
Aix-en-Provence.

L'Associé unique a décidé, le 21.4.2017, de transférer le siège social de la société, le 1.9.2017, au 29 rue des poissonniers, 51100, Reims. Objet : Gardiennage et surveillance. Durée : 99 ans. Gérance : M. FRANCOIS Gérard, 37 chemin du clapas, 13320 Bouc Bel Air. La société sera radiée du RCS de Aix-en-Provence et ré-immatriculée au RCS de Reims.

OUAZZANI SAS

Suivant acte SSP en date du

SCI ALB12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à REIMS (51), en date du 04/07/2017, il a été constitué une société :
FORME : SCI.
DENOMINATION : ALB12,
SIÈGE SOCIAL : 34 Rue des Moulins 51100 REIMS.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL : 100 €
GERANT : MME BLAS Anne-Laure.
Immatriculation au RCS de Reims.
Pour avis

PRÉFET DE LA MARNE
Direction départementale des territoires - Service Urbanisme
Cellule Planification et Légalité - Pôle Appui

Commission départementale d'aménagement commercial de la Marne

Réunie le 3 août 2017, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a décidé d'accorder la demande d'autorisation d'exploitation commerciale préalable présentée par la SNC Cormontreuil 2, ayant son siège social 22 place Vendôme à Paris (75001) en vue de l'extension de 986 m² de surfaces de vente de la galerie marchande du centre commercial Cora, route de Louvois à Cormontreuil (51350)
Le texte de la décision correspondante est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Pour le Directeur départemental des territoires
La Cheffe de la cellule planification et légalité
Céline Caron

BAJE

Société par actions simplifiée
Capital social : 40.000 Euros
Siège social : 3 rue des Elus – 51100 Reims

E.A.R.L. CARLIER-COSQUIN

Société civile au capital social variable de 251 200 €
Siège social : 8 rue des Grisards - MORAINS - 51130 VAL-DES-MARAIS
521 232 249 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'une décision collective du 1er août 2017, les associés ont décidé de modifier la gérance et de transférer le siège de la société.
Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes :
Anciennes mentions
Gérante : Madame Claudie CARLIER
Demeurant 8 rue des Grisards – MORAINS – 51130 VAL-DES-MARAIS
Siège social : 8 rue des Grisards – MORAINS – 51130 VAL-DES-MARAIS
Nouvelles mentions
Gérant : Monsieur Rudy CARLIER demeurant 19 Grand Chemin de Pleurs – 51230 CONNANTRE
Siège social : 1 rue des Gnsards – MORAINS – 51130 VAL-DES-MARAIS
Pour avis,
la gérance

BAJE SAS

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé du 31 juillet 2017, enregistré à Reims, le 31 juillet 2017, bordereau n°2017/788, case 7
CEDANT : BAJE SAS, située 3 rue des Elus, 51100 Reims RCS Reims 807 527 056
CESSIONNAIRE : JUMU SAS, située 3 rue des Elus, 51100 Reims, RCS Reims 831 048 780 ;
FONDS CEDE : fonds de commerce de bar et restauration traditionnelle situé et exploité 3 rue des Elus 51100 Reims ;
PRIX : 194.000 (cent quatre vingt quatorze mille) Euros s'appliquant
Aux éléments incorporels pour 107.898 Euros
Aux éléments corporels pour 86.102 Euros ;
Propriété - Jouissance : à compter du 1er août 2017 à 0h ;
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, pour la validité, au siège du fonds cédé, situé 3 rue des Elus, 51100 Reims, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, et pour la correspondance au cabinet Entagon Reims 40 rue Buirette, 51100 Reims.
Pour avis

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Autorisation unique présentée par la SA ENTREPRISE BOULOGNE sur le territoire de la commune de SAINT-DIZIER

Conformément au code de l'environnement, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n° 1953 du 22 août 2017 la réalisation d'une enquête publique du 15 septembre 2017 au 16 octobre 2017 inclus sur la demande présentée par la SA ENTREPRISE BOULOGNE en vue d'obtenir le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux sableux et graveleux, sur le territoire de la commune de SAINT-DIZIER.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de l'autorité environnementale, et pourra faire part de ses observations :
- sur le registre d'enquête déposé en mairie de SAINT-DIZIER aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT-DIZIER, siège de l'enquête (Place Aristide Briand - 52115 SAINT-DIZIER CEDEX) ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

M. Yannick PICARD, retraité du ministère de l'équipement, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, en mairie de SAINT-DIZIER

ANNEXE 2

Courriel relatif à la carte d'implantation des panneaux d'enquête publique

Procès-verbaux de constat

Sujet : Affichage panneaux EP Betheny
De : Mathieu PREVOST <m.prevost@quadran.fr>
Date : 01/08/2017 12:17
Pour : "vancompernolle.andre@orange.fr" <vancompernolle.andre@orange.fr>
Copie à : Nicolas GUBRY <n.gubry@quadran.fr>

Bonjour M. Van Compernolle,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique, vous trouverez ci-jointe la carte d'implantation des panneaux d'enquête publique pour le projet de centrale photovolaïque au sol de Betheny.

Pourriez-vous nous indiquer si cette implantation vous convient ?

Pour votre information, nous prévoyons d'implanter ces panneaux d'ici vendredi au plus tard.

Par avance merci.

Cordialement

Mathieu PRÉVOST
Chef de projets - Cartographe
Groupe Quadran - Direction Nord et Est
Pôle Technologique du Mont Bernard – 18 Rue Dom Pérignon –
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE - France
Tél. : +33 (0) 3 26 26 24 38 - Port. : +33 (0) 6 80 45 57 36
Fax : +33 (0) 3 26 26 70 73 - www.quadran.fr

P avant d'imprimer, pensez à l'environnement

—20170712_implantation_panneaux_EP_BA112.jpg———————————————————————

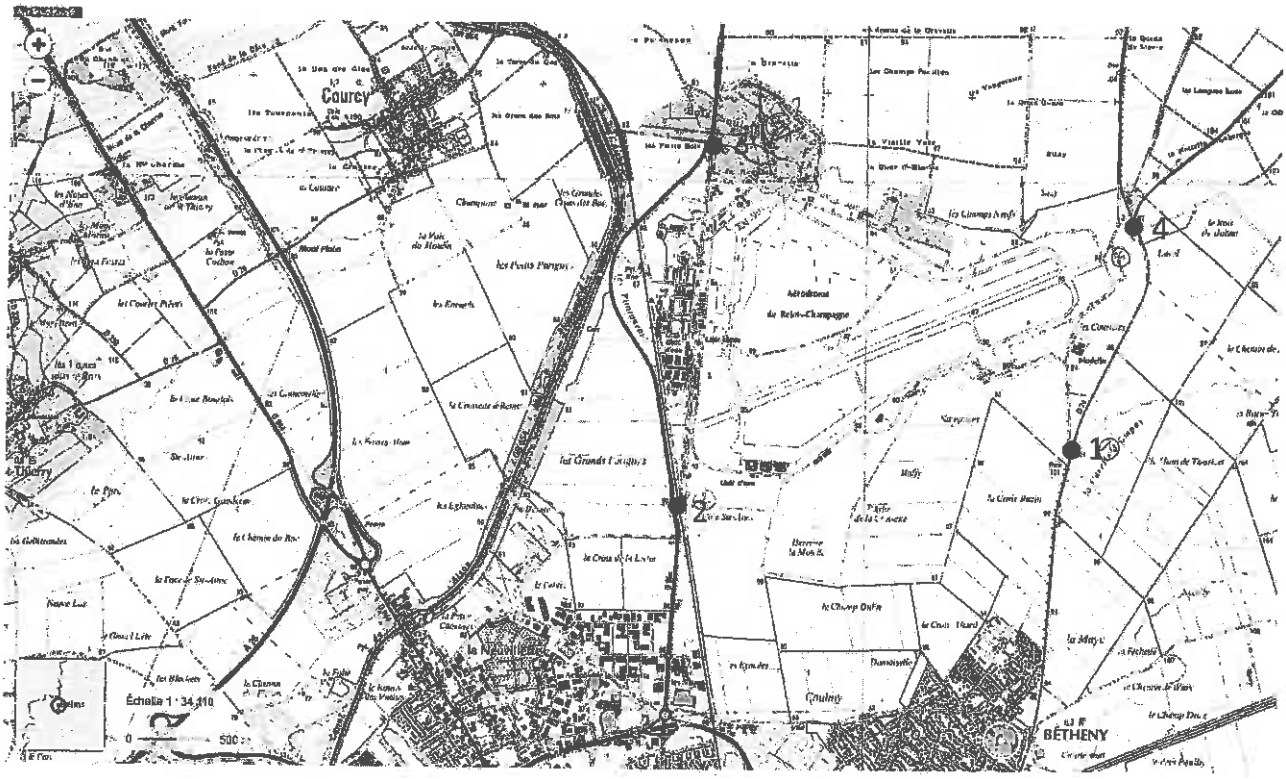

Pièces jointes :

20170712_implantation_panneaux_EP_BA112.jpg 4,4 Mo

C20170151

Valérie DUMOULIN
Alexandra LAUNAY
Huissiers de Justice associés
24, Bld Justin Grandthille
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE QUATRE AOUT,

A la demande de :

QUADRAN ENERGIES LIBRES, SAS dont le siège social est à 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS, Chemin de Maussac, Domaine de Patau, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, y domicilié de droit,

Lequel m'a exposé qu'une enquête publique est ouverte du Lundi 21 Août 2017 à partir de 14h00 au Mardi 19 Septembre 2017 jusqu'à 17h00 inclus par arrêté préfectoral n° 2017 DIV 11 ENQ du 13 Juillet 2017 sur la demande de permis de construire déposée par la Société QUADRAN en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BETHENY, les Grandes Tournières, au sein de l'ancienne base aérienne.

Pourquoi il me requérait de bien vouloir me rendre sur place et en Mairie de BETHENY à l'effet de procéder à toutes constatations utiles relatives à l'affichage de cet avis d'enquête publique,

Puis de mes opérations en dresser ensuite procès-verbal à toutes fins que de droit.

Déférant à cette réquisition,

Je, soussignée ***Valérie DUMOULIN***, membre de la Société Civile Professionnelle Valérie DUMOULIN, Alexandra LAUNAY, Huissiers de Justice Associés à la Résidence de CHALONS EN CHAMPAGNE, y demeurant, 24 Boulevard Justin Grandthille,

Me suis rendue ce jour en Mairie de BETHENY, où là étant à 10h55, j'ai constaté que l'avis d'enquête publique est affiché dans la vitrine prévue à cet effet, parfaitement lisible et visible (clichés 1 à 3).

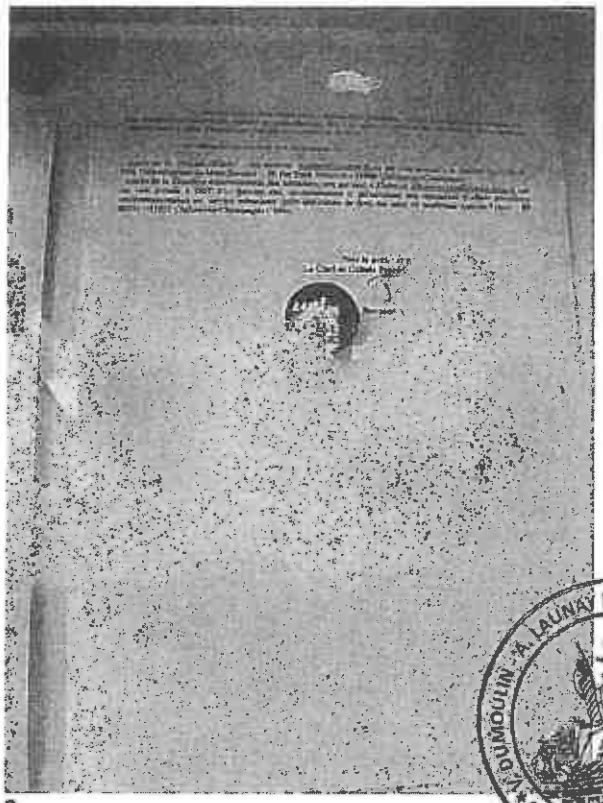

3

Puis je me suis rendue le même jour, sur le territoire de BETHENY, R.D. 74, Panneau EP n° 1, où là étant, à 11h05, j'ai constaté qu'un panneau reproduisant l'avis d'enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la Société requérante est fixé sur un support en bois, en bordure de route, parfaitement visible et lisible (clichés 4 à 6).

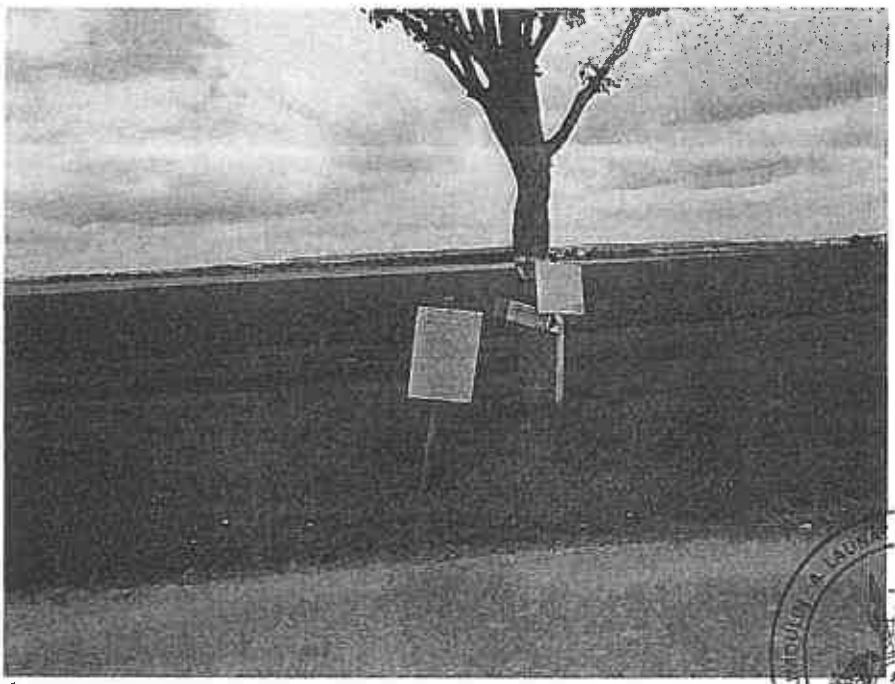

4

Puis je me suis rendue au panneau EP n° 4, R.D. 74 sur le territoire de BETHENY, où là étant, à 11h15, j'ai constaté qu'un panneau reproduisant l'avis d'enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la Société requérante est fixé sur un support en bois, au bord de la route, parfaitement visible et lisible (clichés 7 à 9).

7

8

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

11

Affichage obligatoire
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

12

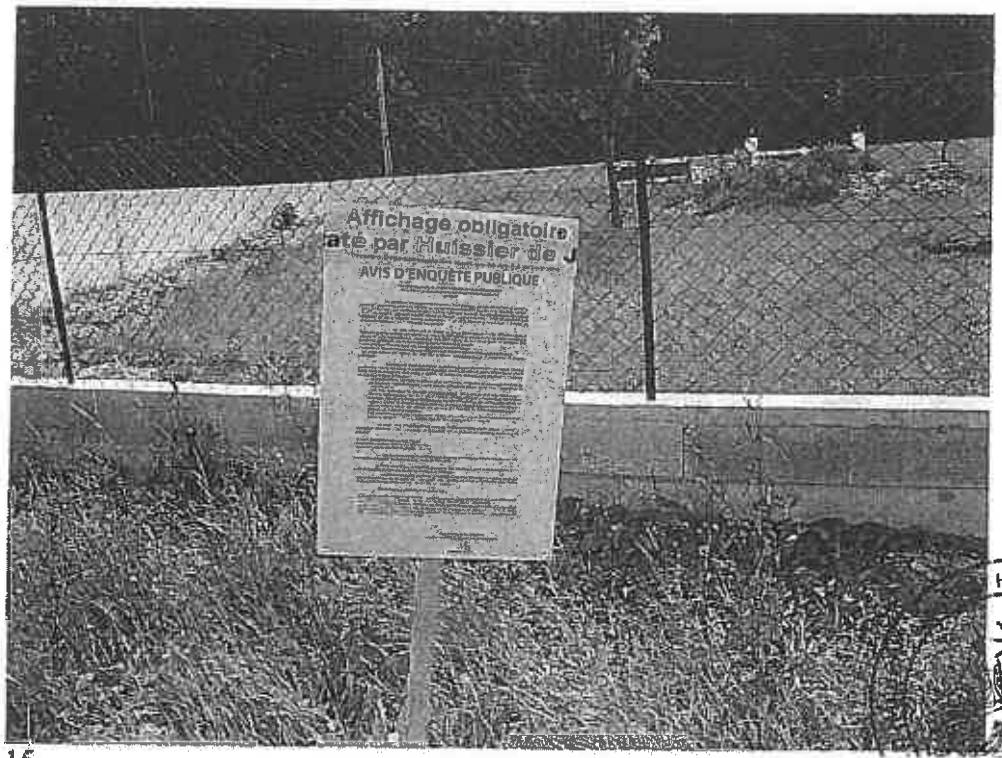

15

Huissiers de Justice Associés CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Sur quoi j'ai clos mes opérations et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, dans lequel j'ai inséré les quinze clichés numériques pris par mes soins, et auquel j'ai joint un plan de situation des panneaux.

Fait et passé aux jour, mois et an susdits, aux lieux et heures ci-dessus indiqués.

COUT : Deux cent treize euros vingt centimes.

	COUT
EMOLUMENT	170.00
DEPLACEMENT	7.67
	177.67
TVA 20%	35.53
TOTAL TTC	213.20

V. DUMOULIN - A. LAUNAY Huissiers de Justice Associés CHALONS-EN-CHAMPAGNE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

S.C.P. DUMOULIN - LAUNAY
Huissiers de Justice Associés
24, boulevard Justin Grandthille
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
☎ **03.26.68.09.29** – 🖷 **03.26.66.88.08**

✉ **dumoulin.launay@huissier-justice.fr**

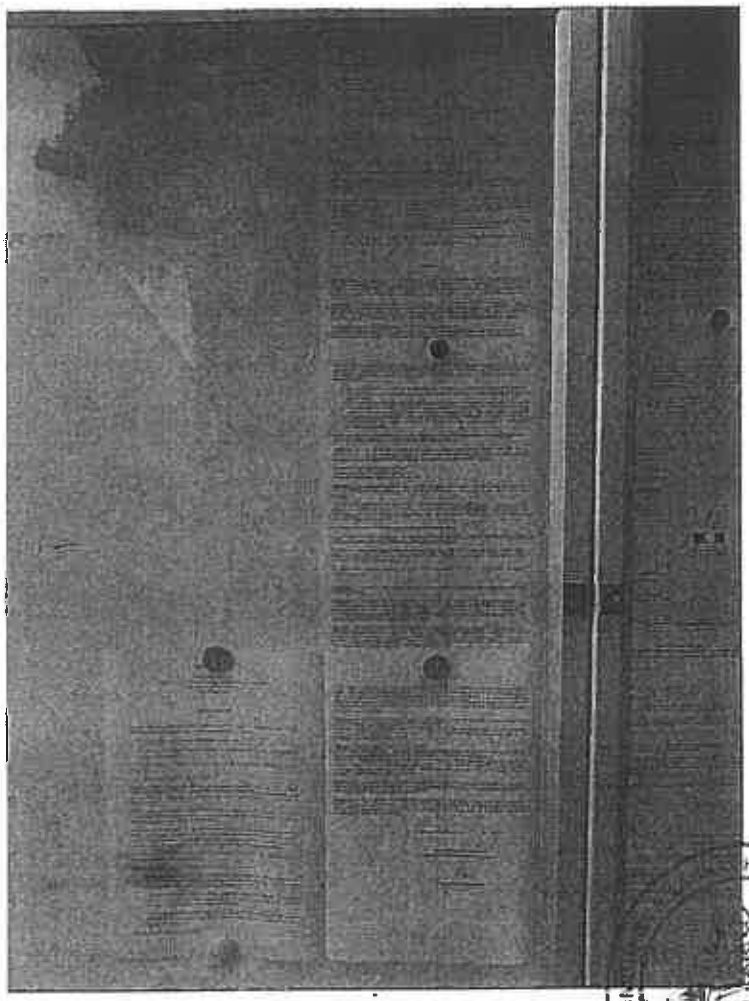

Photographie 1

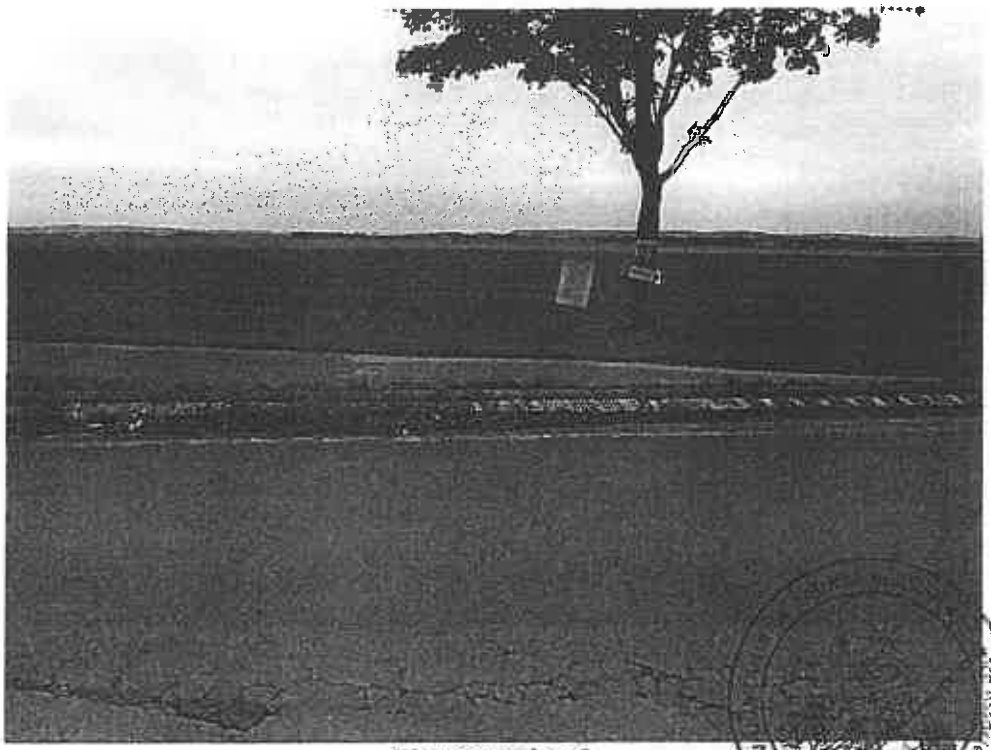

Photographie 3

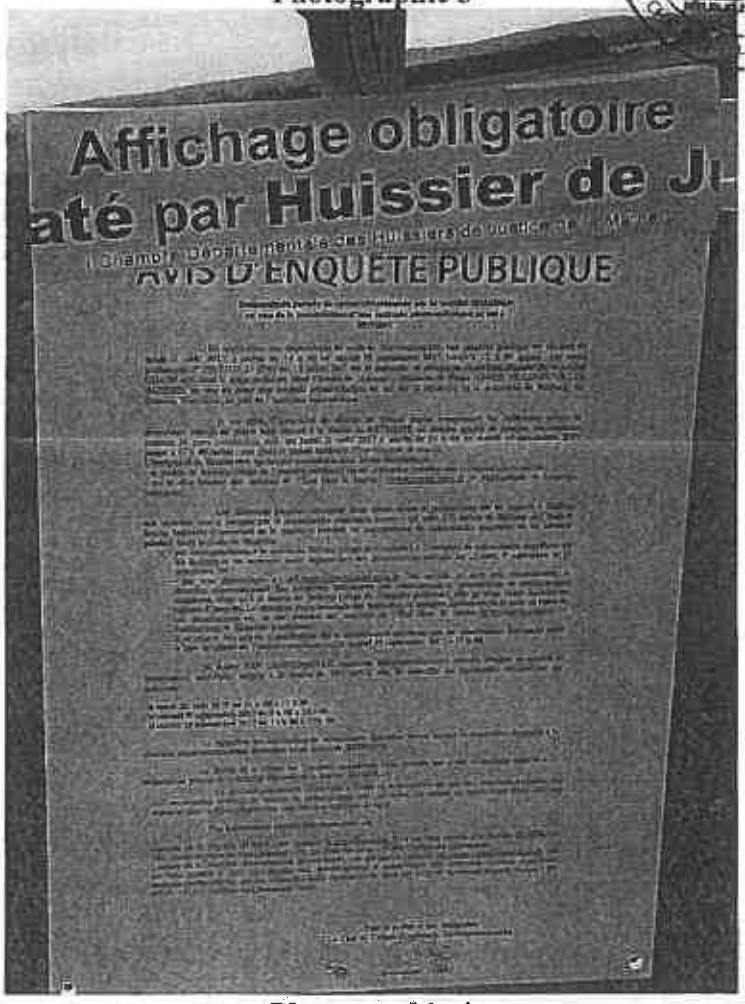

Photographie 4

Photographie 6

Je me suis ensuite rendue au panneau n°2 situé sur le territoire de BETHENY, RD 966, entre COURCY et BETHENY, où là étant, j'ai constaté que le panneau reproduisant l'avis d'enquête publique , EP n°4, visible et lisible depuis la voie publique , est toujours implanté en bordure de rond-point, sur la Départementale 966 ***(photographies 7 et 8)***.

Enfin, je me suis rendue au panneau n°3, situé sur le territoire de BETHENY, RD 966, entre COURCY et BETHENY, où j'ai constaté que le panneau reproduisant l'avis d'enquête publique , EP n°3, visible et lisible depuis la voie publique , est toujours implanté en bordure de route, près du bois de Soulain ***(photographies 9 et 10)***.

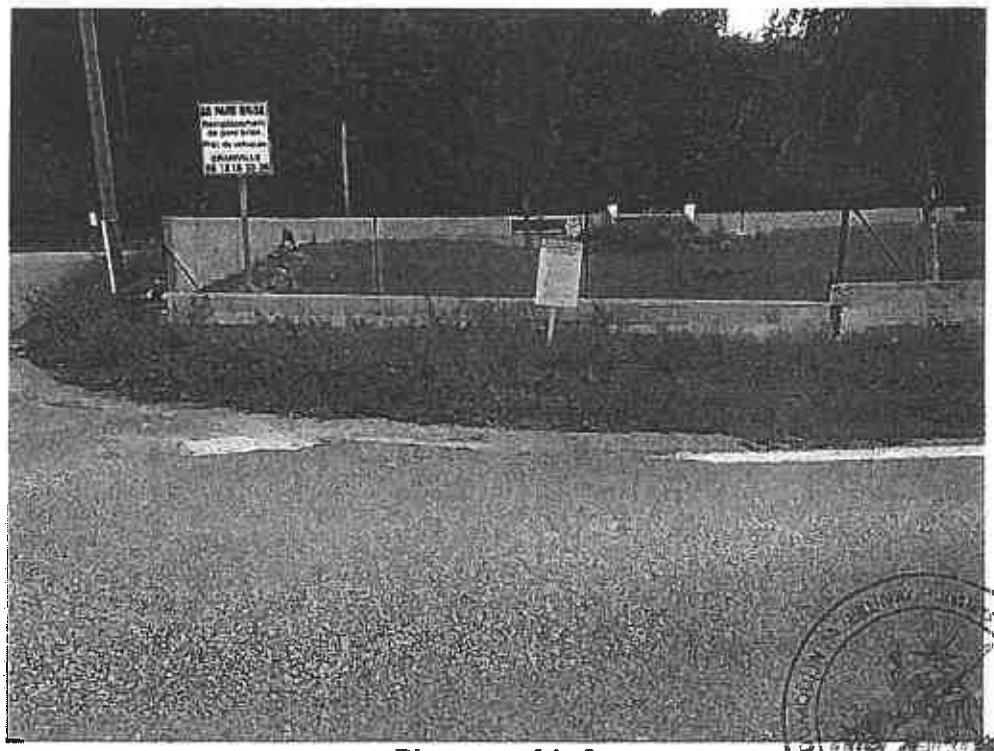

Photographie 9

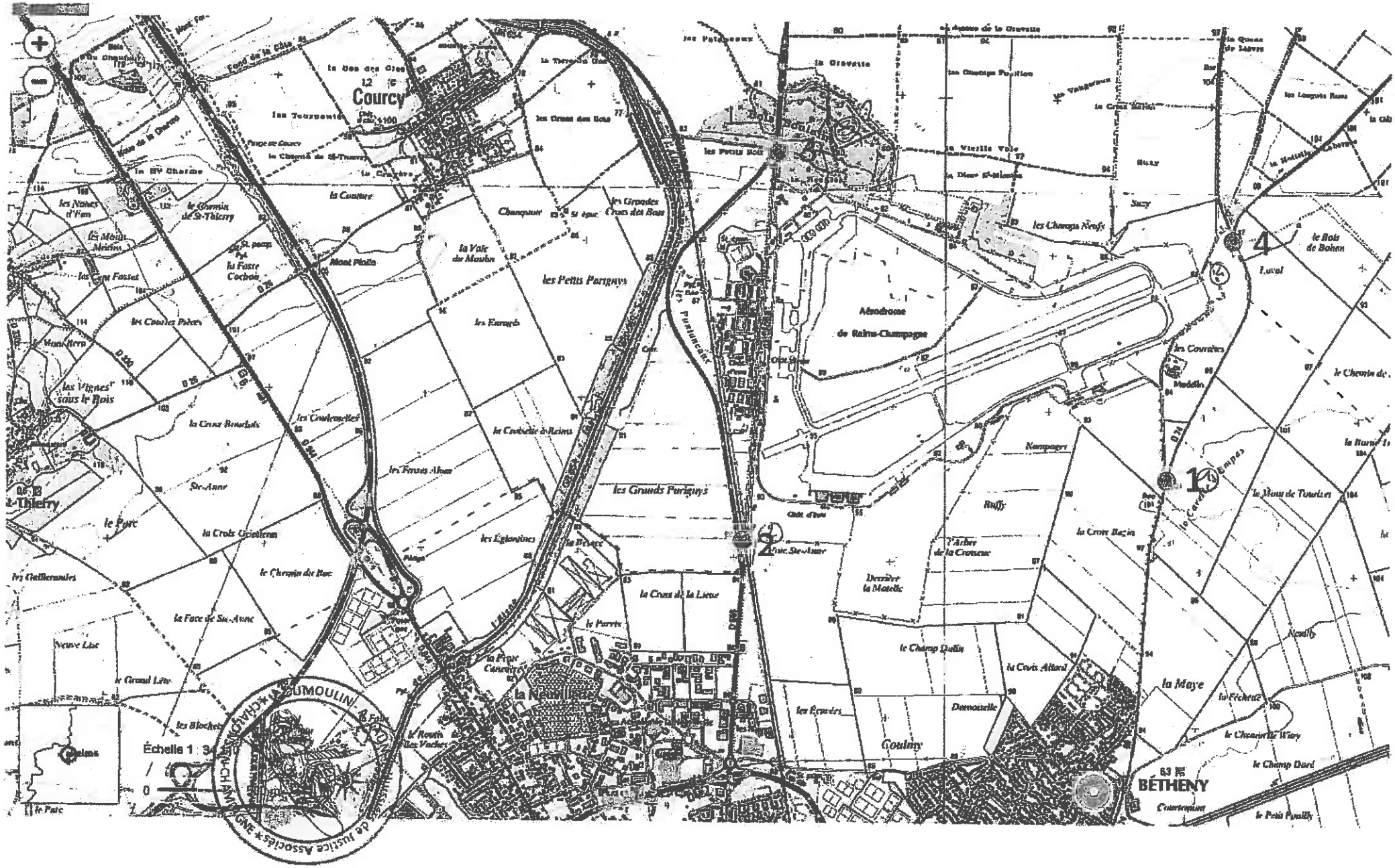
Courcy
les Petits Parigneux
les Grands Parigneux
Aérodrome de Reims-Champagne
la Neuvillette
Goulmy
BÉTHENY
Échelle 1 : 3
0

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

S.C.P. DUMOULIN - LAUNAY
Huissiers de Justice Associés
24, boulevard Justin Grandthille
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
☎ **03.26.68.09.29** – 🖷 **03.26.66.88.08**

✉ **dumoulin.launay@huissier-justice.fr**

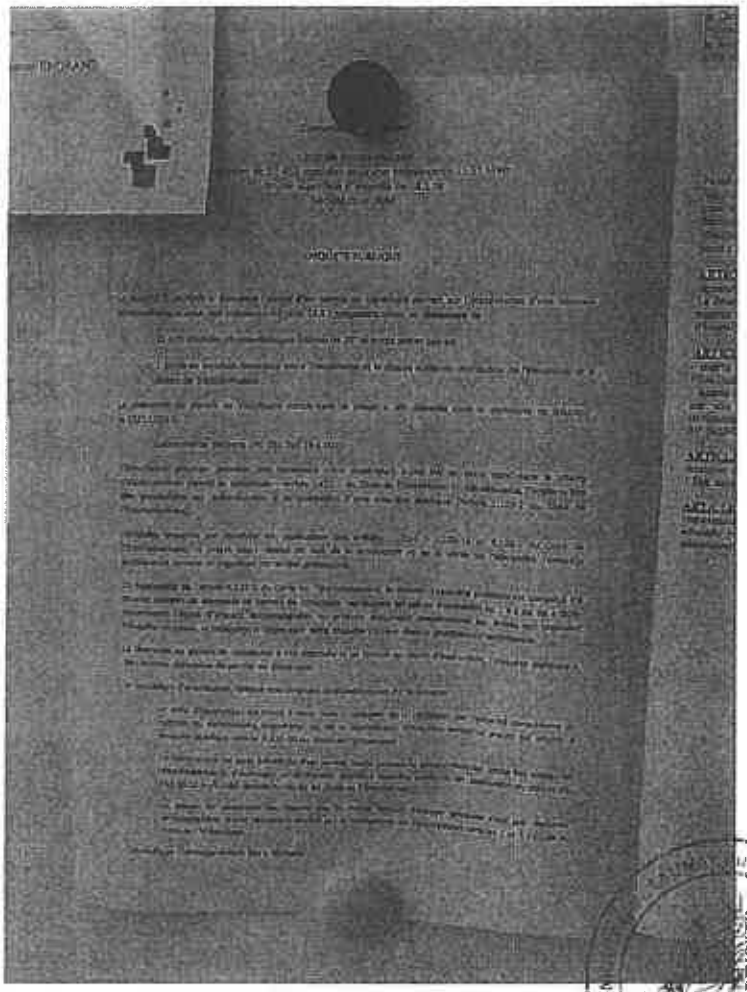

Photographie 2

Photographie 4

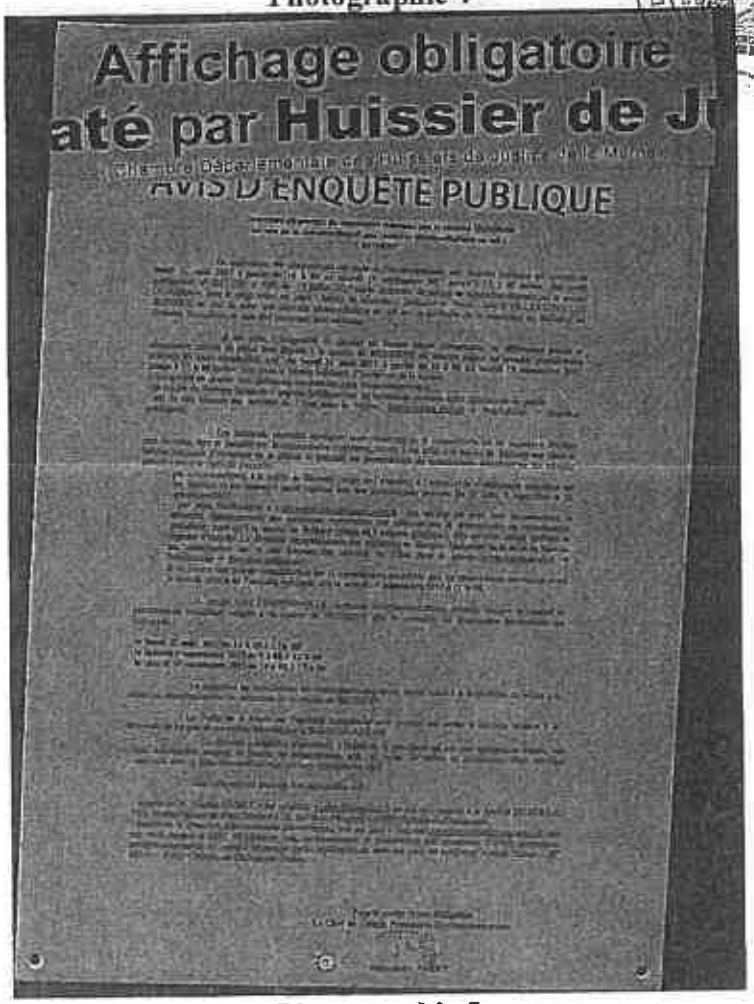

Photographie 5

Photographie 8

Photographie 9

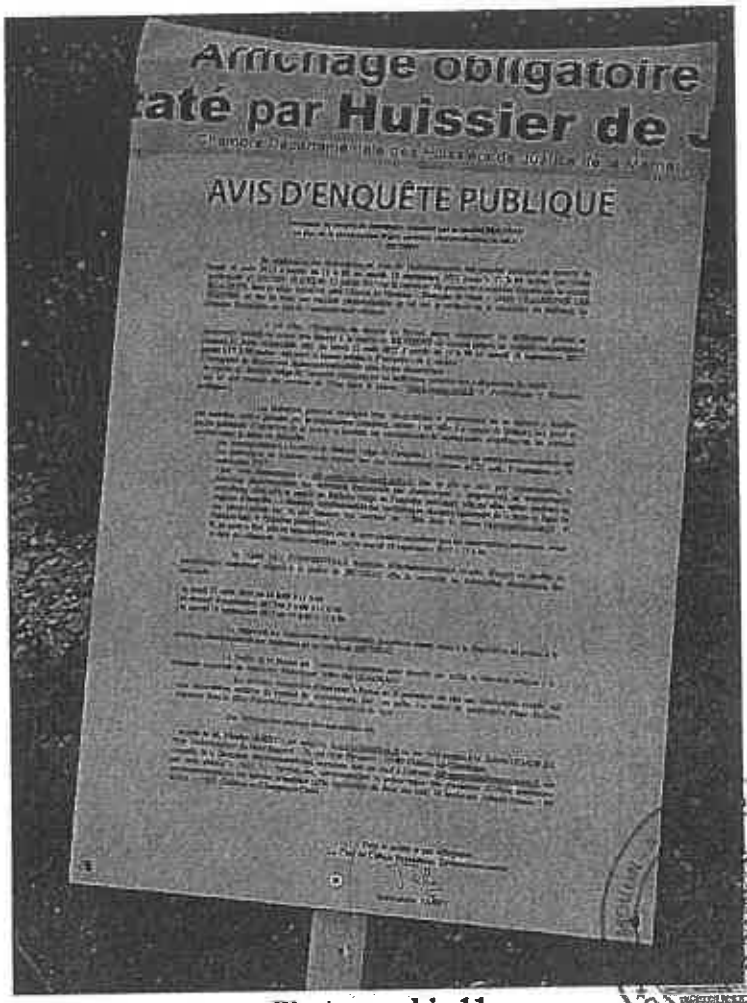

Photographie 11

Sur quoi j'ai clos mes opérations et de tout ce que dessus, **j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,** auquel j'ai intégré les onze photographies prises par mes soins et annexé la carte localisant les quatre points d'affichage de l'enquête, à proximité du futur site.

Fait et passé aux jour, mois et an susdits, aux lieu et heure ci-dessus indiqués.

COUT : Deux cent treize €uros vingt centimes.

Honoraires	170,00
Frais de déplacement	7,67
	177,67
T.V.A. 20 %	35,53
TOTAL	213,20

ANNEXE 3

-la lettre de Monsieur Crépin

-copie d'un article des Dernières Nouvelles d'Alsace du mardi 5 septembre 2017 relatif à des lignes de production industrielle d'unités de culture de spiruline de la société Algae Natural Food,

-copie d'un article d'un journal non cité: interview de Jacques Rouchaussé président de Légumes de France et du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes

-une notice émanant de la société Finaxo Environnement relative à la pyrolyse de certains types de déchets

Tél 03 26 70 81 90

3° étage (bureau A 322)

-------- Message transféré --------
Sujet :[INTERNET] Observations sur Enquête Pulique
Date : Thu, 14 Sep 2017 10:29:06 +0200
De :> jean-bernard crepin (par Internet) <jbcrepin@club-internet.fr>
Répondre à :jean-bernard crepin <jbcrepin@club-internet.fr>
Pour :ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après notre entretien (trop court) en mairie de Bétheny samedi dernier, j'ai l'honneur de vous adresser en PJ, mes observations et arguments sur l'enquête d'utilité publique dont vous avez la charge. Ce dossier est constitué de 4 PDF en PJ.
Vous en souhaitant bonne réception, recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Bernard CREPIN
Green Invest Conseil
06 16 66 33 24
jbcrepin@club-internet.fr

Jean-Bernard CREPIN
Green Invest Conseil
4 rue Léon Bourgeois 51220 CORMICY
Mail : jbcrepin@club-internet.fr
Tél. 03 26 61 32 43, Port. 06 16 66 33 24
R.C.S : 384 257 754

Monsieur André VAN COMPERNOLLE
Commissaire Enquêteur
Mairie de BETHENY
51450 BETHENY

Objet : Observations sur Enquête d'Utilité Publique sur site ex. BA 112 «TERRALAB»
Réf. : Arrêté Préfectoral N°2017 DIV 11 ENQ du 13 juillet 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de Conseil en investissements et particulièrement axé sur les énergies renouvelables, je suis un ardent défenseur de la filière photovoltaïque et je travaille sur le projet de reconversion de ce site depuis sa fermeture en juin 2011.
Par courrier adressé à mon Député de l'époque, j'ai soumis un projet pour une Ferme expérimentale et pédagogique.
Ce projet, porté par la Chambre d'Agriculture de la Marne et soutenu par la Présidente du Grand Reims, est sur de bons rails.
En 2014, j'ai ajouté à mon projet initial, un nouveau volet pour une valorisation de toutes les surfaces non cultivables (piste, parkings et taxiways) en y apposant des serres photovoltaïques en vue d'une production de microalgues (en relation avec le CEBB de POMACLE-BAZANCOURT) et un partenaire: une Startup Alsacienne, Algae Natural Food qui ambitionne une production très importante de spiruline et recherche des sites appropriés sur toute la France. Un article en PJ, des Dernières Nouvelles d'Alsace confirme tout cela.
Je propose également l'utilisation de ces serres à la production maraîchère expérimentale et de consommation en circuit court au profit de REIMS et sa région. Un volet pédagogique et éducatif à cette production serait également un plus pour toutes les écoles du secteur au même titre que la production agricole de TERRALAB.
Tous les médias l'affirment, la production de légumes Bio ne suffit plus à satisfaire la demande, surtout dans les grandes villes, d'où la nécessité de préserver les emplacements de proximité afin de réduire les coûts de transport. Les besoins d'une ville comme Reims sont énormes et les commerces Bio se multiplient, un autre article en PJ, du Président de légumes de France en atteste également.
D'autre part mon soutien à une technologie innovante de traitement de tous déchets portée par la société FINAXO de FISMES, pourrait apporter sur tout le site un apport en chaleur de récupération capable de chauffer les serres à un prix très compétitif tout en produisant électricité et du syngaz, cette technologie révolutionnaire est décrite et argumentée sur la PJ, et le lien: http://www.finaxo.fr/SITES/finaxo.fr/IMG/pdf/Pyrobio-A4-23-pages-rev1a.pdf.

C'est pour tous ces motifs, que ce projet de pose de panneaux au sol sur ces surfaces n'aura jamais mon assentiment, il est donc urgent d'attendre afin de voir aboutir d'autres projets de valorisation plus pertinents que celui-ci.

Pour conclure : l'Agriculture a pour vocation de nourrir la planète, qui plus est dans une Ferme expérimentale ! Donc, **NON** à la production d'énergie en dehors de leurs outils de travail, c'est-à-dire les toitures ; hangars, serres et éventuellement la méthanisation pour un traitement efficient de leurs effluents et déchets verts.

EUROAIRPORT

Dubaï en vol direct à partir du 5 novembre

Si Dubaï est souvent synonyme de luxe – avec une centaine d'hôtels cinq étoiles –, FTI propose, dans son catalogue hiver, plus de 400 hôtels, de toutes catégories. DOC REMIS

Le tour-opérateur FTI et la compagnie Condor s'associent pour ajouter l'émirat ultra-touristique au catalogue des destinations de l'aéroport Bâle-Mulhouse.

Le soleil et la mer, une température de l'air comprise entre 20 et 28 °C l'hiver (20 °C en moyenne pour l'eau), seulement deux à trois heures de décalage horaire, pas de visa nécessaire, une centaine de centres commerciaux, plus de 6 000 restaurants de toutes les spécialités du monde, des projets architecturaux délirants, la plus grande tour du monde, des parcs de loisirs pour les familles, une riche vie nocturne, la possibilité de partir en safari dans le désert, de rejoindre Abu Dhabi, Oman, ou des lieux de villégiatures plus traditionnels... Ralph Schiller, le directeur de FTI Group, parle de la ville de tous les superlatifs en présentant la nouvelle destination au catalogue du tour-opérateur allemand, au départ de l'aéroport de Bâle-Mulhouse : Dubaï. « Il n'y a rien qu'on ne trouve là-bas », résume-t-il.

Six à sept heures de vol

Dès le 5 novembre, un Boeing 757-300 de la compagnie allemande Condor reliera chaque dimanche l'Euro-Airport à l'aéroport Dubaï World Central, en six à sept heures de vol. L'aller se fera de nuit (21h45-7h05), le retour de jour (10h30-14h35). FTI propose déjà cette destination au départ de nombreuses villes allemandes, avec Condor ou Emirates, la compagnie basée à Dubaï. D'une capacité de 257 places, dont 36 en catégorie « Premium » – un siège vide entre deux voyageurs, des menus améliorés, 25 kg de bagages en soute, au lieu de 20 kg en éco... –, l'appareil disposera d'une offre multimédia comparable à celle d'un long-courrier.

Filiale de Thomas Cook, la compagnie Condor, qui transporte aujourd'hui 7 millions de passagers par an, effectue ainsi un retour remarqué à l'Euro-Airport, où elle avait déjà opéré des vols charter pour d'autres voyagistes, il y a quelques années. Destination en vogue pour l'hiver, Dubaï est d'ores et déjà au programme des destinations de l'été 2018. Ce sera assurément un atout de plus pour l'EuroAirport, dans la catégorie des moyens courriers, encore assez rares à son départ.

Seul bémol, ces vols ne seront disponibles que dans le cadre des « packages » proposés par FTI : Condor ne vendra pas de vols secs, qui auraient permis de poursuivre plus loin vers l'est.

Si Dubaï est souvent synonyme de luxe – avec une centaine d'hôtels cinq étoiles –, FTI propose, dans son catalogue hiver, plus de 400 hôtels, de toutes catégories. À titre d'exemple, le tour-opérateur annonce une semaine en cinq étoiles, petits-déjeuners et vols inclus, à 889 € par personne (base chambre double) en novembre, à 499 € en juin prochain. Les 40 °C du golfe persique font en effet de l'été la basse saison, avec des prix 20 % moins chers en moyenne.

O. BR.

STRASBOURG Biotechnologies

Algae Natural Food accélère

Portée par le succès de ses microalgues, Algae Natural Food projette de construire deux nouvelles unités de production dans le port de Strasbourg et dans les Vosges. Des investissements chiffrés à 32 millions d'euros.

Sa première ligne de production industrielle vient à peine de sortir de terre que déjà Algae Natural Food voit plus loin. La startup alsacienne a déposé un permis de construire pour bâtir une nouvelle unité de culture de spiruline, qui couvrirait une surface de 4 hectares dans le port de Strasbourg. Un investissement de 12 millions d'euros qu'elle espère concrétiser au plus vite afin de faire face à la demande qui ne cesse de croître.

« Nous sommes en pleine vitesse pour servir un marché de plus en plus grand », confirme son PDG, Francis Kurz. Le procédé de production développé par la jeune société dans ses locaux du parc d'innovation d'Illkirch, lui amène en effet « un nouveau client chaque jour », se félicite le chef d'entreprise.

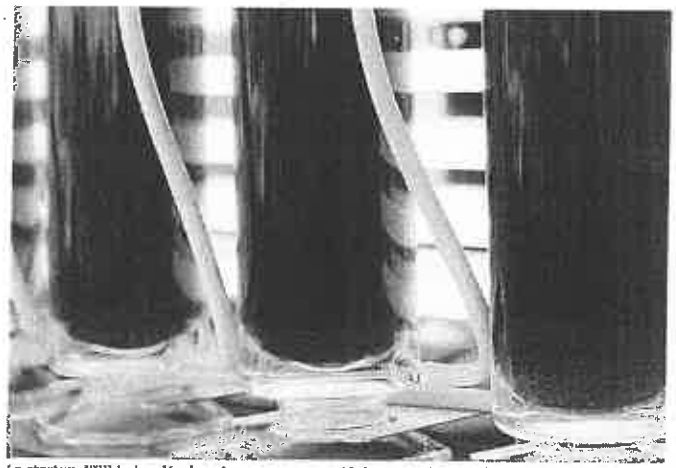

La startup d'Illkirch a développé un processus qui lui permet de produire de la spiruline en circuit fermé. DR

Recrutements en cours

Contrairement à la plupart des fabricants qui produisent la spiruline dans des bassins à ciel ouvert, Algae Natural Food cultive les microalgues en circuit fermé, au moyen d'un phytobioréacteur qui lui permet de « maîtriser tous les paramètres du processus » et de prétendre à la certification bio. Ce processus breveté a attiré l'attention de grands noms de l'industrie agroalimentaire et de l'alimentation animale qui souhaitent utiliser de la spiruline pour enrichir leurs produits en protéines, en vitamines ou en antioxydants ou comme substitut à l'œuf. La startup est également sollicitée par des professionnels des biomatériaux (colles, huiles, asphalte, etc.). « Les applications des microalgues sont très très larges », reconnaît le dirigeant de l'entreprise -qui commercialise également une partie de sa production sous forme de complément alimentaire.

Résultat, le débit de sa première ligne industrielle, installée il y a quelques mois sur le site strasbourgeois de Cargill (pour bénéficier de la chaleur, du CO2 et des eaux chargées en sels minéraux issus du processus de transformation de l'orge), s'est vite révélé insuffisant. « Nous n'avons juste pas assez de capacité », constate M. Kurz.

L'entreprise va bientôt pouvoir franchir un nouveau seuil. Elle a en effet signé cet été un accord de licence qui lui permet d'exploiter un phytobioréacteur conçu par le groupe Suez. « Ce brevet, explique le dirigeant, nous permettra de produire plus et à moindre coût ». C'est cette technologie qui sera déployée au port du Rhin et qui lui permettra de démultiplier sa production. « Nous allons bientôt atteindre 60 kg par mois. Notre objectif est d'arriver l'année prochaine à une capacité de 15 tonnes par hectare », précise Francis Kurz.

D'ici là, Algae Natural Food espère bien avoir réalisé un autre investissement. L'entreprise réfléchit en effet très sérieusement à la construction dans les Vosges d'un autre site de production, plus grand que celui prévu à Strasbourg, qui représenterait un nouvel investissement de 20 millions d'euros. Le dirigeant, qui est actuellement en discussion avec deux gros acteurs de l'alimentaire veut en effet « essayer de dérouler le plus vite possible sur un maximum de surface ».

À ce rythme, la startup, qui a déjà bénéficié du soutien de Bpifrance, de la Région et de l'Eurométropole de Strasbourg et qui est toujours à la recherche de financements, va être contrainte d'augmenter son effectif. « Aujourd'hui, nous sommes 16 mais nous sommes en train de recruter pour être 25 à la fin de l'année » puis « 30 à 35 lorsque nous aurons atteint une capacité de 15 tonnes », indique le chef d'entreprise. Un volume de production qui propulsera Algae Natural Food parmi les leaders français de la production de spiruline. ■

ODILE WEISS

SANTÉ Biotechnologies

Nouveau pas pour Domain Therapeutics

La société basée à Illkirch Domain Therapeutics se prépare à signer un accord de partenariat scientifique et commercial avec cinq sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), dont celle d'Alsace baptisée Conectus. Avec Pascal Neuville à la direction générale, Domain Therapeutics est une société biopharmaceutique qui s'est spécialisée dans la découverte et le développement de nouveaux traitements pour les maladies neurodégénératives et les cancers. Cet accord s'appuie sur la relation complémentaire entre Domain Therapeutics, basée également à Montréal, et les SATT dans la longue marche vers l'élaboration de prototypes de médicaments à partir de molécules candidates, puis vers leur développement. Ce processus passe de plus en plus souvent par la création de sociétés dédiées. Récemment, la société Domain Therapeutics a vu sa start-up alsacienne Peptimmesis lever plus d'un million d'euros et signer un contrat avec la firme pharmaceutique IPSEN. Les SATT ont pour mission de valoriser dans les circuits économiques les résultats de la recherche publique.

CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE

À VENIR

LE RDV DES ENTREPRISES

Comment créer, développer ou intégrer un réseau en franchise ?

Le 28 septembre à la CCI, à Strasbourg

www.alsace.cci.fr/forum

Plus de 1 000 porteurs de projets au Salon Créer sa Boîte en Alsace

Le 14 novembre Palais des Congrès Strasbourg

Réservez votre stand www.creer-sa-boite-en-alsace.fr

AGROALIMENTAIRE Syndicat des brasseurs d'Alsace

Des projets pour gagner en visibilité

Interrompue en 2017 la manifestation « Au gré des bières » devrait renaître l'an prochain. Mais pas forcément à Strasbourg !

LA REFONTE DES STATUTS avait permis au syndicat des brasseurs d'Alsace (SBA) d'enregistrer l'an passé cinq nouvelles adhésions pour totaliser onze membres et deux membres associés. « Active depuis un an seulement à Strasbourg, la microbrasserie des Trois-mâts, spécialisée dans les bières éphémères, a porté le nombre d'adhérents à douze cette année », a annoncé, hier, son président Eric Trossat à l'issue de l'assemblée générale réunie dans un hôtel strasbourgeois.

Patron de la maison Uberach, ce dernier évalue à 45 le nombre total de brasseurs actifs en Alsace, territoire où est brassée près de 60 % de la production française de bière. Ce chiffre comprend à la fois les brasseries industrielles, les entreprises artisanales, les microbrasseries et les brasseries-auberges : « Il y a de l'émulation entre tous ces acteurs dont l'offre est de plus en plus diversifiée, y compris en matière de bières bio et sans alcool. Le marché qui est reparti à la hausse depuis deux ans profite à tous, petits et grands », souligne M. Tassot.

Un site web dédié au tourisme brassicole

En 2014, le lancement par le SBA du festival « Au gré des bières », organisé trois années de suite place du Château à Strasbourg, est venu soutenir cette reprise. Cette année, plutôt qu'une nouvelle édition du festival, le syndicat a choisi d'investir dans le lancement d'un site web dédié au tourisme brassicole qu'il a développé avec le concours d'Alsace Destination Tourisme.

« La filière brassicole est un facteur d'attractivité. Nous voulons lui donner encore plus de visibilité. Pour cela, on projette de créer prochainement un webmagazine ainsi qu'un pass s'inspirant du pass gourmand », confie Anne Brasier-Lecat, secrétaire générale du SBA qui enregistre l'entrée dans son bureau de Stéphane Munch, vice-président des opérations de Kronenbourg à Obernai.

L'organisation d'une quatrième édition d'Au gré des bières figure également à l'agenda 2018 du syndicat : « L'événement aura lieu en mai-juin et pourrait à l'avenir devenir itinérant. On négocie actuellement avec la ville de Strasbourg. Si la place proposée devait ne pas nous convenir, on peut très bien décider de trouver un autre lieu dans le Bas-Rhin », a révélé hier Eric Tassot. ■

La troisième édition d'Au gré des bières s'est tenue fin mai 2016 sur la place du Château à Strasbourg. PHOTO ARCHIVES DNA

X.T.

Agriculture. **Président de Légumes de France ainsi que du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), Jacques Rouchaussé sera à nouveau présent sur la Foire de Châlons pour rencontrer les consommateurs.**

« Les producteurs doivent expliquer leur manière de travailler »

Jacques Rouchaussé, comment se porte la filière cette année ?

J.R: « Malheureusement, notre filière a subi des baisses de rémunérations des producteurs (-2,5 %). En moyenne, le prix du kilo de légumes a été de 2,14 € et pour les fruits 3,74 €. Il faut remettre le problème de la valeur au cœur de notre préoccupation.

Le prix payé au producteur doit-être correct pour que nous puissions investir et produire car les pays européens se développent. En France, on nous demande de faire toujours de plus en plus et nous avons un réel potentiel. Mais pour cela, il suffit de quelques centimes supplémentaires pour créer une dynamique, de l'emploi et répondre à l'attente des consommateurs.

Pour cela, il y a plusieurs leviers comme le coût du travail. J'ai déjà fait passer le message au Président de la République pendant sa campagne. Il faut aussi réduire le nombre de pesticides, j'ai demandé au ministre Nicolas Hulot de faire confiance à la recherche pour développer des produits de substitution... tout en évitant de supprimer des molécules supplémentaires pour éviter les distorsions avec les produits européens ».

Le bio fait-il une véritable percée où reste-t-il encore marginal ?

J.R. : « Il progresse chaque année mais je tire la sonnette d'alarme car je souhaite qu'il progresse plus vite en France que dans le monde. Mais, une fois de plus, on est pas dans la même égalité ».

Est-ce que les différences de salaires entre la France et des pays voisins comme l'Espagne ou l'Allemagne ont tendance à diminuer ?

J.R. : « Aujourd'hui, les différences de salaires se stabilisent mais les écarts restent encore du simple au double. En France, l'heure est à 12,50 € pour 6 € et parfois 5 en Espagne et 8 € en Allemagne malgré la mise en place d'un SMIC ».

Aujourd'hui, que pèse la filière sur le plan économique ?

J.R. : « Pour les fruits et légumes, cela représente un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros. Nous comptons 30 000 entreprises pour les légumes et 20 000 pour les fruits. En emplois directs, la filière légumes représente 200 000 emplois et 150 000 pour les fruits, sans compter les saisonniers qui sont très nombreux. À noter que, la filière des légumes n'occupe que 0,8 % de la surface agricole pour un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros ».

D.B.

Jacques Rouchaussé sur son stand à la foire.

La principale raison de votre présence sur la foire depuis de nombreuses années est-elle de rencontrer le consommateur pour vanter la qualité de la production française de fruits et légumes ?

J.R. : « La communication doit être importante avec le consommateur. Nous devons le rencontrer, le rassurer. Nous devons être des producteurs acteurs afin d'expliquer notre manière de travailler, tant au plan local que national. Nous devons aller au contact pour montrer les différences de techniques culturales ».

Vous présidez le CTIFL qui sera présent pour la première fois sur la Foire. Quels sont ses objectifs ?

J.R. : « Le centre est un organisme axé sur la recherche, le développement, l'expérimentation. C'est tout le volet technique de notre filière. L'ensemble de la profession représente 14 familles. Nous allons de la graine à l'assiette. Sur la foire, nous avons une animation ludique, Kids Lab : les petits chimistes en herbe vont rechercher la vitamine C dans les fruits et légumes. C'est une manière de faire connaître nos produits et de montrer que certains fruits et légumes comptent plus de vitamine C que l'orange, par exemple ».

PROPOS RECUEILLIS PAR DENIS BARBIER

finaxo
ENVIRONNEMENT

Des compétences et un savoir faire
au service de l'environnement durable.

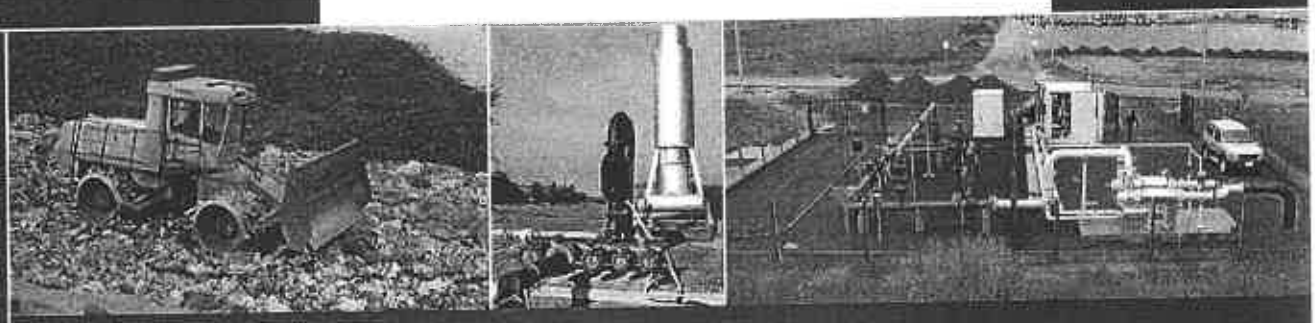

PYROBIO ENERGY + PYRO-GAZEIFICATION des MATIERES ORGANIQUES

12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE
Tél. : (+33) 03 26 48 01 47 - Fax : (+33) 03 26 83 11 34
E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site : http://www.finaxo.fr

Innovations & avantages du procédé

- Innovation **essentielle** : utilisation de **billes d'acier** surchauffées, dans lesquelles on déverse les matières à traiter, d'où un excellent transfert thermique.
- La pyrolyse est **"rapide"**, le produit principal formé est un gaz utilisable comme combustible dont le PCi est le plus proche du potentiel énergétique de la matière brute.
- Le coke résiduel est brûlé pour fournir l'apport calorifique nécessaire à la réaction de pyrolyse ainsi que la surchauffe éventuelle du gaz de pyrolyse pour réduire la fraction condensable. Il peut être également gazéifié pour produire un gaz combustible de complément.
- Il y a minéralisation complète de la matière.
- Grande **modularité** des installations (de 100 à 30.000 T/an), éventuellement mobiles (conteneurisables).
- Traitement des matières **"in situ"**.
- **Valorisation** énergétique. Production d'électricité par co-génération unique au monde.
- Bilan **environnemental** très favorable.
- Déshydratation totale de la matière si nécessaire avec la même masse de billes.

Ils s'intéressent au Procédé

- **Coopératives Agricoles.**
- **Industriels (papetiers, IAA, pétroliers,...).**
- **Collecteurs de déchets (Pneus, RBA,...).**
- **C.H.U.**
- **Filière viticole et vinicole.**
- **Tous ceux qui recherchent une autosuffisance et/ou un complément d'énergie *("bases-vie", industries "énergivores"...).***

finaxo ENVIRONNEMENT

12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34

E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

Illustrations visuelles du Procédé

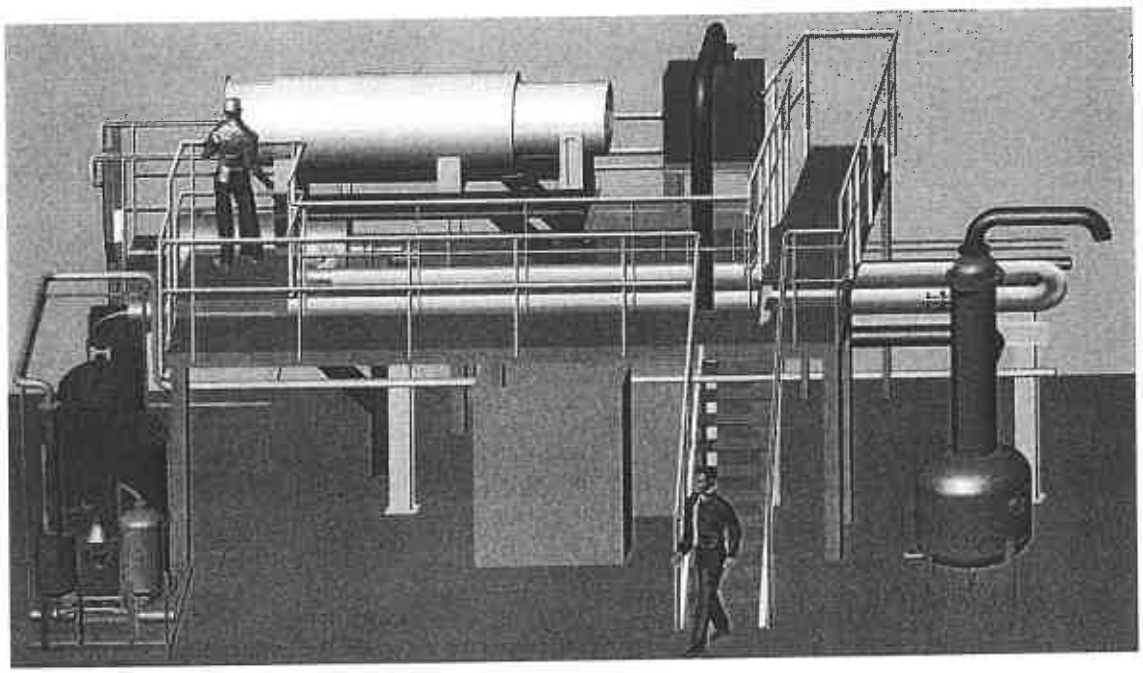

Le Procédé étant compact et modulaire, il peut être livré en conteneur ou sur skid.

Les annexes (échangeurs et cogénération) sont également conteneurisables.

finaxo ENVIRONNEMENT

12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34

E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

ABREGE DE NOTRE BREVET N° 0309592.

1

Procédé pour la pyrolyse ... des matières organiques utilisant un four à billes.

La caractéristique du procédé est que l'énergie thermique nécessaire à la pyrolyse des matières est distribuée par une masse chauffante constituée de billes d'acier qui cheminent dans un four à co-courant avec les matières.

Le procédé s'applique aux déchets ménagers, aux résidus de stations d'épuration, aux déchets hospitaliers, aux matières à risques de l'industrie agroalimentaire, et d'une façon générale à toutes les matières contenant de la matière organique urbaine, agricole ou industrielle.

PRESENTATION DE NOTRE PROCEDE REALISE EN PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES MINES DE SAINT-ETIENNE.

2

1. LE PYROBIO

1.1. PARTICULARITÉ

Développement d'un nouveau procédé de pyro-gazéification à contact direct pour le traitement thermique des matières industrielles.

1.2. OBJECTIF DU PROCEDE

L'objectif du procédé est de développer un dispositif de traitement thermique des matières par pyrolyse, avec apport interne d'énergie calorifique par utilisation d'un média caloporteur intermédiaire. Celui ci consiste en un lit granulaire mobile, réchauffé en boucle externe, . Les gaz de pyrolyse, et en particulier les goudrons présents, sont eux mêmes crackés thermiquement en sortie de pyrolyseur, le procédé fournissant ainsi un gaz combustible essentiellement incondensable. Le mode de chauffage à contact direct avec le média solide caloporteur permet des cinétiques de chauffage rapide à haute température (autour de 700°C), permettant ainsi de favoriser la production de gaz au détriment du taux de coke produit, celui ci étant complémentaire à l'apport endothermique de la réaction de pyrolyse.

Ce procédé permet ainsi de s'affranchir de la production de résidus fortement carbonés traditionnellement produits en pyrolyse, le résidu étant ici entièrement minéralisé. Dans ce cas, les polluants étant essentiellement concentrés dans le coke produit, leur abattage peut s'effectuer en phase gazeuse sur les fumées de recombustion du coke résiduel, au moyen de procédés conventionnels. Cependant, dans ce cas, ces procédés d'abattage ne sont mis en œuvre que sur des volumes réduits de fumées (1500-2000 Nm3/t), en comparaison aux volumes à traiter dans le cas d'une incinération directe des matières (6500-7500 Nm3/t).

Une unité industrielle fonctionne actuellement au CVG (Centre de valorisation des glucides et produits naturels 33 rue Paul CLAUDEL 80 480 DURY (AMIENS)) et des programmes d'essais peuvent être réalisés à la demande des utilisateurs potentiels sur les différentes matières organiques

finaxo ENVIRONNEMENT
12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34
E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

2

Les procédés existants en pyrolyse lente sont essentiellement des dispositifs à plateaux ou à tambour tournant :

Procédé de pyrolyse Nesa
Procédé Thide
Procédé Pi t-P y rof lam
Procédé WGT

Les procédés existants en pyrolyse rapide sont essentiellement des procédé cycloniques :

Procédé PyRos"
Procédé BTG
Procédé Okadora

Aucun des procédés en pyrolyse rapide ne possède d'étape de crackage des gaz produits. Par ailleurs, aucun des procédés mentionnés plus haut n'utilisent un média caloporteur intermédiaire pour l'apport endothermique nécessaire.

3. INNOVATIONS ET AVANTAGES DU PROCEDE

L'apport de l'énergie nécessaire aux réactions de pyrolyse est fait dans le cœur même de la charge à pyrolyser grâce au mélange des billes métalliques (préalablement chauffées) à la charge d'où un échange de chaleur facilité entre source d'énergie et charge à traiter grâce à l'apport de chaleur qui se fait au cœur de la charge.

Si nécessaire le coke est brûlé pour compléter l'apport calorifique nécessaire à la réaction de pyrolyse, ce qui permet d'éviter le délicat problème du devenir du coke rencontré dans les procédés de pyrolyse classique (il y a minéralisation complète de la charge).

La combustion du coke se fait de façon indépendante du réacteur de pyrolyse, ce qui permet de ne pas mélanger les fumées issues de la combustion du coke, avec les gaz de pyrolyse. Les principaux avantages en résultant sont :

La production d'un gaz plus riche facilitant l'utilisation du gaz en moteur à gaz.

Un traitement de fumée adapté au volume des fumées uniquement.

Crackage des goudrons (hydrocarbures lourds) permettant d'éviter les difficultés d'encrassement, et favorisant la valorisation des gaz de pyrolyse en moteur à gaz.

ORGANISATION GENERALE DE LA FILIERE DE PYRO-GAZEIFICATION

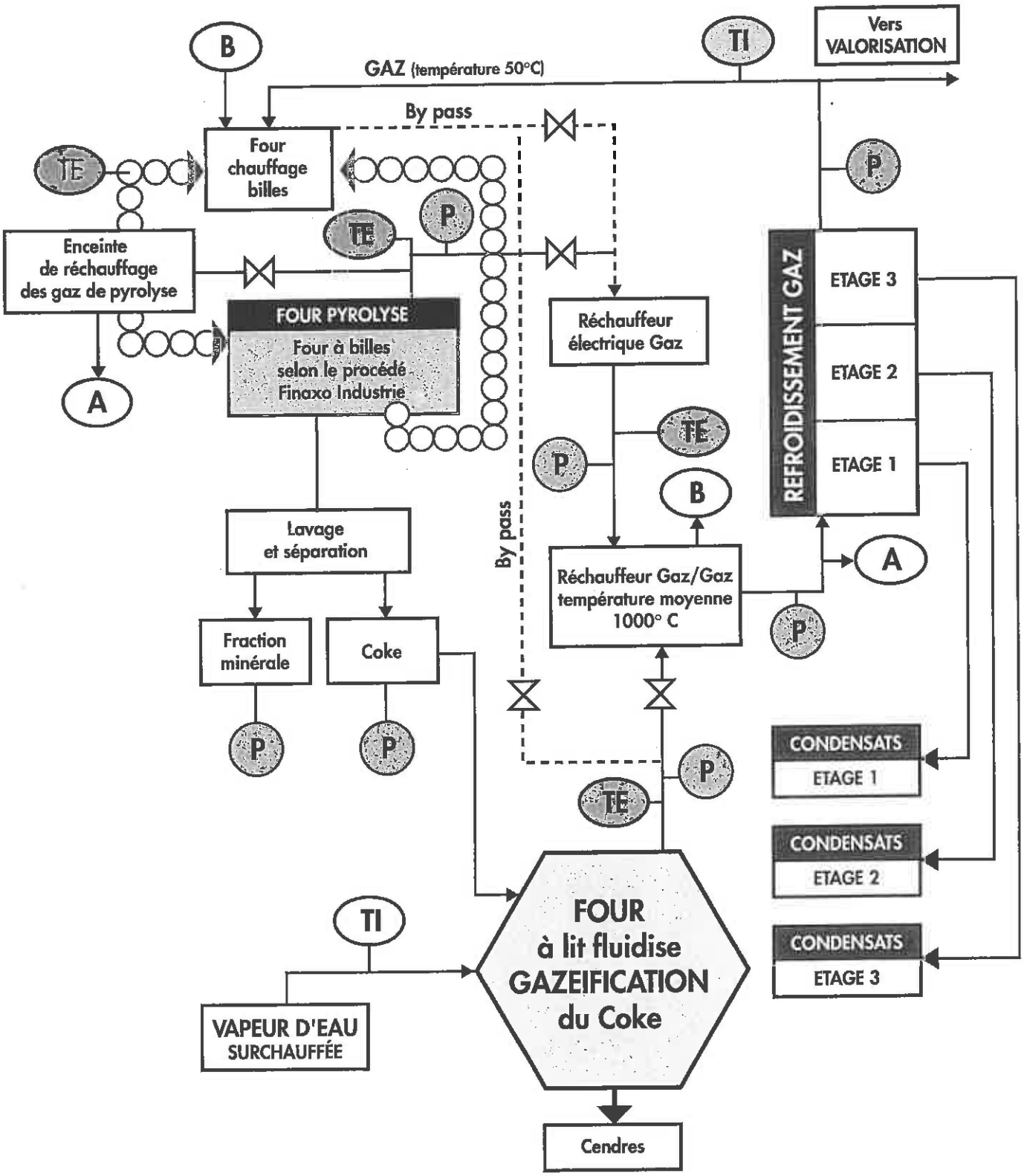

LEGENDE

P Prélèvement pour analyse

TI Indication de température

TE Enregistrement de température

VARIATIONS TONNAGES EN FONCTION DE LA SICCITE

SICCITE 10%	SICCITE 35%	SICCITE 95%	MATIERES SECHES
100 kg	28,57 kg	0,53 kg	10 kg
200 kg	57,14 kg	21,05 kg	20 kg
300 kg	85,71 kg	31,58 kg	30 kg
400 kg	114,28 kg	42,11 kg	40 kg
500 kg	142,85 kg	52,64 kg	50 kg
600 kg	171,42 kg	63,17 kg	60 kg
700 kg	199,99 kg	73,70 kg	70 kg
800 kg	228,56 kg	84,23 kg	80 kg
900 kg	257,13 kg	94,76 kg	90 kg
1000 kg	285,70 kg	105,29 kg	100 kg

finaxo ENVIRONNEMENT
12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34
E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

CHOIX DU DIAMETRE
PYROLYSE

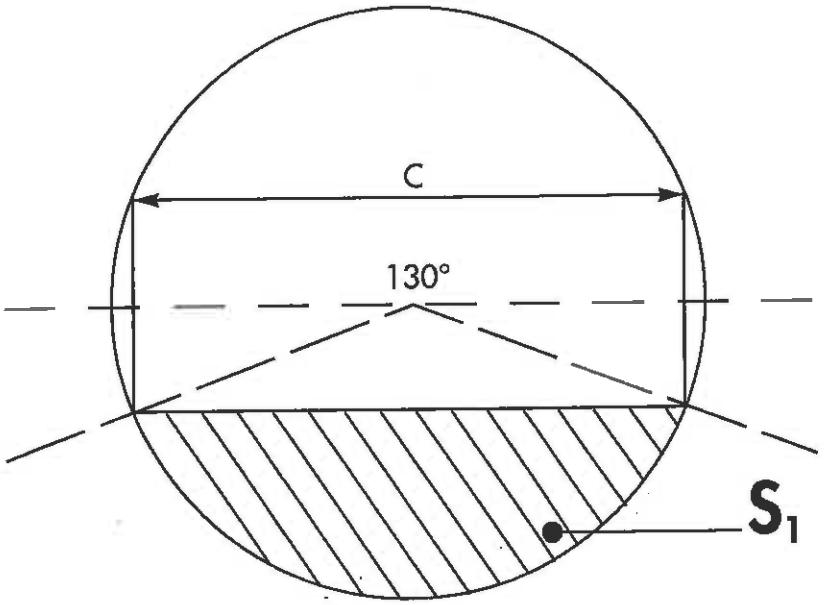

S0 = Surface Totale
S1 = Surface de travail

Diamétre en mm	S0 en mm	S1 en mm	C en mm
200	0,0314	0,0075	180
300	0,0706	0,0167	270
400	0,1256	0,0300	360
600	0,2826	0,0670	540
700	0,3847	0,0870	610
800	0,5024	0,1190	730
1000	0,7850	0,1890	900
1200	1,1304	0,2732	1080
1400	1,5386	0,3666	1260

finaxo ENVIRONNEMENT
12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34
E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

DIMENSIONNEMENT PYROLYSE
TEMPERATURE PYROLYSE 600°
SICCITE ENTRANTS 95 - TEMPS SEJOUR 1/2 heure

Composition moyenne Eau 5 % — Matières Minérales 25 % — Matières Organiques 70 %

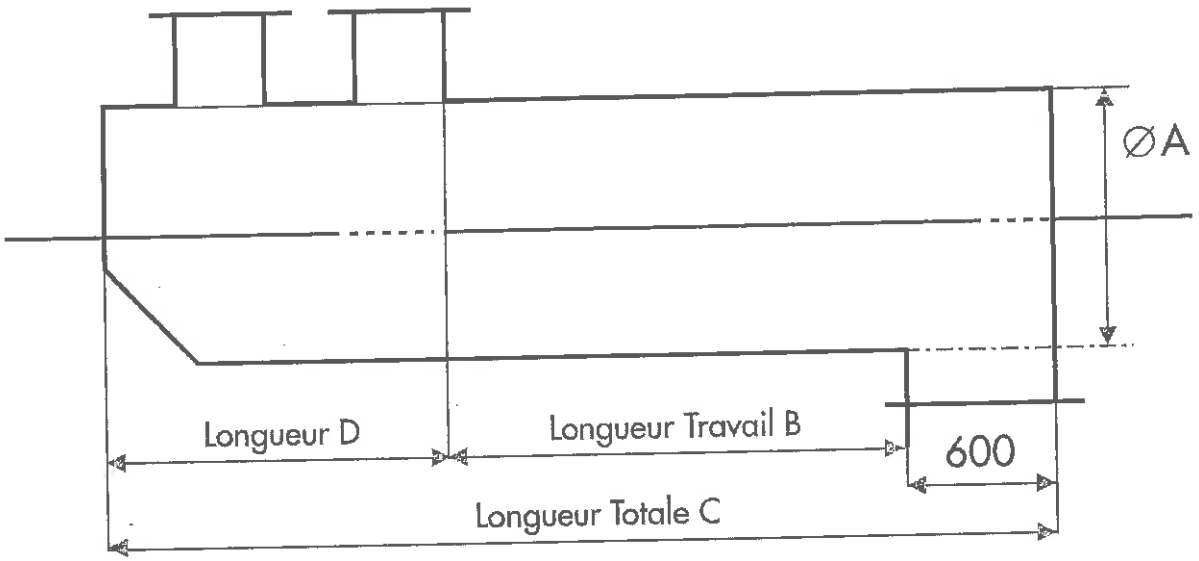

Quantité Horaire en kg/h	Tonnage Annuel	Puissance Thermique en kW	Diamètre A en mm	Longueur B en mm	Longueur C en mm	Longueur D en mm
10	80	5	200	2440	3640	600
25	200	12	300	2658	3858	600
50	400	25	400	3115	4115	600
100	800	50	600	2768	3968	600
250	2000	125	1000	2317	3717	800
500	4000	250	1200	3268	4868	1000
1000	8000	500	1400	5505	7302	1200

NOTA : Les puissances indiquées ne tiennent pas compte des pertes.

Finaxo ENVIRONNEMENT
12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34
E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

4

La réglementation actuelle pour les traitements des effluents et matières (agroalimentaires, viticoles, farines animales, pneus, déchets hospitaliers etc.) oblige les industriels à traiter leurs déchets.
Hormis quelques traitements d'effluents liquides par méthanisation ou par station d'épuration intégrée au site industriel, toutes les matières sont collectées pour êtres traitées sur des sites spécialisés extérieurs.

Ceci a un coût élevé (stockage provisoire chez l'industriel, collecte, transport, traitement) et génère des contraintes et des nuisances (stockage, transport, souvent incinération).

Dans la grande majorité des cas, la situation actuelle du traitement des matières n'offre comme exutoire aux matières organiques des industriels que le centre d'enfouissement technique (décharge) ou l'incinération. Ce qui dans tous les cas est une contrainte et à un coût important pour ces industriels.

Cette situation est aussi pour eux porteuse d'une mauvaise image commerciale car depuis juillet 2002 les décharges ne doivent recevoir que des déchets et matières ultimes. Il existe de nombreuses dérogations qui ne peuvent être la solution à moyen et à long terme. L'incinération n'ayant pas une bonne image, si les industriels trouvent un intérêt économique à la pyrolyse, ils pourront aussi utiliser celle-ci pour valoriser leur image environnementale.

Le procédé conçu par FINAXO ENVIRONNEMENT permet de traiter à la source les matières qui contiennent une proportion importante de matière organique :

Déchets hospitaliers, pneus usagés, farines animales, matière des industries de l'agroalimentaire, tailles des zones viticoles (ex. 40000 tonnes par an sur le vignoble champenois).

Pour les industriels, le traitement des matières in situ leur permet de respecter la réglementation et de limiter leur coût de traitement par rapport à l'enlèvement et au traitement extérieur par un prestataire.

Le procédé permet de traiter de 150 tonnes/an à 40 000 tonnes/an selon les modèles et donc de couvrir le traitement in situ de la quasi-totalité des besoins des industriels.

Nombre de ces industriels producteurs de matières organiques utilisent de l'énergie pour leur process. Le traitement de leurs matières devient une valorisation énergétique.

L'exemple suivant expliquant le bilan énergétique de la pyrolyse permet de comprendre l'intérêt économique pour les industriels. Nous présenterons ensuite un bilan financier pour une petite, une moyenne et une grosse installation.

Toutes les réalisations et les études valident les chiffres utilisés dans nos calculs.

Pour pyrolyser 1 kg de matière organique sèche il faut 0,5 kW.

Ce kg de matière organique sèche pyrolysé produit 8 kW d'énergie (gaz + coke). En considérant un rendement de 80 %, ce kg de matière organique sèche thermolysé produit 6,4 kW d'énergie récupérable.

ESTIMATION DE PUISSANCE THERMIQUE PRODUITE EN FONCTION DES MATIÈRES A PYROGAZEIFIER

RAPPEL DES ELEMENTS DE BASE

Energie nécessaire pour pyrolyser 1 kg de matière organique sèche: 0,5 kw

PCI (pouvoir calorifique) du kg de matière organique hors pertes; 8 kw

Energie nécessaire pour réchauffer la matière minérale à la température de pyrolyse 0,2 kw/kg

Energie pour evaporer 1 litre d'eau avec pertes:1 kw

le rendement énergétique indiqué ci dessous est brut, la proportion de gaz incondensable, de gaz condensable et de carbone fixe dépend du souhait de l'opérateur et des conditions de la pyrolyse souhaitées.
Le potentiel énergétique peut être réparti en 30% électricité 70% thermique ou 100% thermique

MATIERES	PCI kw/kg matière brute	% de matières minérales et métaux	POTENTIEL ENERGÉTIQUE EN PYROLYSE KWH/KG	Rendement %
bois 50% eau	2,34	1 à 3 %	2,1	90
bois 15% eau	4,3	1 à 3 %	3,8	88
vinasses 40%eau	1,82	20 %	1,42	78
papiers cartons	4,64	3 %	4,10	88
farines animales	5	18 %	4,55	91
vieux bois secs	5,2	1 à 3 %	4,7	90
pneus usagés	7,20	22,5 %	6,75	93
paille 15%eau	4	9%	3,5	87,5
boues sèches	3,66	40 %	3,28	89
liqueur papéterie	2,9	3 %	2,4	82
plastiques divers	6,4	1 %	5,9	92

finaxo ENVIRONNEMENT
12, allée des Missions - 51170 FISMES - FRANCE - Tél.: (+33) 03 26 48 01 47 - Fax: (+33) 03 26 83 11 34
E-mail : FINAXO@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.finaxo.fr

Pascal Colignon

Gérant

Téléphone : 03 26 48 01 47
Fax : 03 26 83 11 34
Mail : pascalcolignon.finaxo@wanadoo.fr
Portable : 06 07 54 94 51

François Hustache

Environnement - Déchets

Fax : 01 39 74 68 32
Mail : francois.hustache@wanadoo.fr
Portable : 06 61 57 90 58

Quadran
ÉNERGIES LIBRES

Pôle Technologique du Mont Bernard
18 Rue Dom Pérignon
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 65 75 37 / 06 26 78 66 28

Enquête publique du projet photovoltaïque au sol de la BA112

Précisions apportées par la société Quadran suite au procès-verbal des observations du Commissaire Enquêteur remis le 25 septembre 2017

04/10/2017

ANNEXE 4

-Procès-verbal des observations du CE remis au pétitionnaire

-Réponse du pétitionnaire

Procès-verbal des observations du C.E remis au pétitionnaire.

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 6 de l'arrêté préfectoral 2017 DIV 11 ENQ du 13 JUILLET 2017, le commissaire enquêteur a rencontré, le lundi 25 septembre 2017 dans les locaux de la mairie de Cormontreuil, Monsieur Gubry représentant du Maître d'ouvrage Quadran, afin de lui communiquer les observations déposées par le public, à la mairie de Bétheny, siège de l'enquête ou adressées par voie électronique à ddt-seepr icpe@marne.gouv.fr ainsi que son propre questionnement, le tout consigné dans le présent procès-verbal de synthèse.

Le public s'est peu déplacé pendant cette enquête. J'ai rencontré pendant mes permanences 8 personnes dont 3 seulement ont souhaité consigner ou faire consigner par le CE des observations dans le registre d'enquête. Un courriel a également été adressé au CE à l'adresse indiquée plus haut.

Les thèmes abordés portent sur les points suivants :

- ✓ "Interaction entre la centrale photovoltaïque et des endroits pollués par le stockage de munitions ou les activités liées à l'aviation (huile, kérozene, pneus...)",
- ✓ Contestation du choix industriel,
- ✓ L'accord commercial entre propriétaire/gestionnaire/exploitants du site et la société Quadran

Conformément à l'article R123-18, du Code de l'Environnement, « Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

1 Déroulement de l'enquête, inscriptions sur les registres, courriers, courriels, avis exprimés

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 21 août au 19 septembre 2017.

Trois permanences ont été tenues à la mairie de Betheny, siège de l'enquête

1.1 Les remarques portées sur les registres d'enquête

1.1.1 Inscriptions sur les registres

Trois observations figurent au registre d'enquête

1.1.2 Courrier électronique reçu à la DDT

Un courriel a été reçu à la DDT le 14 septembre (Monsieur Crépin, conseil en investissement)

1.1.3 Avis exprimés (favorables, défavorables, réserves, pas d'avis exprimé)

Avis favorable	1
Avis défavorable	1
Réserves	0
Pas d'avis exprimé	1

2 Questionnement

La totalité des observations déposées par le public dans le registre d'enquête et par le courriel reçu dans la boite dédiée sont reproduites ci-après.

Les questions ou propos auxquels le commissaire enquêteur souhaite plus particulièrement qu'il soit répondu sont écrites en caractère gras.

Le maître d'ouvrage est invité à répondre, s'il le souhaite, sur le présent document.

Les textes en italique sont issus des documents remis par le pétitionnaire pour l'enquête publique ou du courriel reçu par la DDT pendant l'enquête ou des inscriptions dans l'un des registres d'enquête ou d'un texte réglementaire.

Quadran
ÉNERGIES LIBRES

Pôle Technologique du Mont Bernard
18 Rue Dom Pérignon
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 65 75 37 / 06 26 78 66 28

Enquête publique du projet photovoltaïque au sol de la BA112

Précisions apportées par la société Quadran suite au procès-verbal des observations du Commissaire Enquêteur remis le 25 septembre 2017

04/10/2017

Monsieur Dufrêne

"Y-a-t-il une interaction entre le centrale photovoltaïque et les endroits pollués par le stockage de munitions ou les activités liées à l'aviation (huile, kerozène, pneus...)

Réponse du maître d'ouvrage

Courriel de Monsieur Crépin

Monsieur Crépin conteste le choix de centrale photovoltaïque, il explique qu'il aurait été plus judicieux d'installer un ensemble de serres photovoltaïques en vue d'une production de microalgues.

Monsieur Maireaux (Président de Marne Nature Environnement)

Monsieur Maireaux indique être très favorable aux énergies renouvelables et interroge sur l'accord commercial/ d'occupation de terrain entre propriétaire/locataire/exploitants du site et la société Quadran

Réponse du maître d'ouvrage

Cormontreuil le 25 septembre 2017

Le commissaire-enquêteur

André Van Compernolle

Préambule

Ce mémoire rassemble les réponses et autres précisions apportées par la société Quadran suite au procès-verbal de synthèse transmis par M. Van Compernolle, commissaire enquêteur, en date du 25 septembre 2017.

I. Monsieur Dufrêne : « Y-a-t-il une interaction entre la centrale photovoltaïque et les endroits pollués par le stockage de munitions ou les activités liées à l'aviation (huile, kerozène, pneus...)

Le projet se situe en dehors des anciennes zones de stockage de fuel ou de munitions. Les panneaux photovoltaïques seront assemblés sur de structures métalliques fixés au sol sur longrines ou gabions. Le raccordement électrique reliant les tables au poste de livraison électrique au Sud du site sera enfoui à 80 cm de profondeur. Il suivra exclusivement les voiries existantes. De ce fait, il n'y pas d'interaction attendue avec les zones potentiellement polluées, soigneusement évitées lors du calepinage.

II. Courriel de M. Crépin

Monsieur Crépin conteste le choix de centrale photovoltaïque, il explique qu'il aurait été plus judicieux d'installer un ensemble de serres photovoltaïques en vue d'une production de microalgues.

Nous rappellerons que ce projet photovoltaïque s'inscrit au sein du projet de Ferme 112, porté par l'association « Agro Ressources et Bio Economie de demain ». **Il est le fruit d'une longue concertation avec la Chambre d'Agriculture, de façon à ce que son emprise s'intègre pleinement au sein du territoire et en complémentarité du projet de Ferme 112** (notamment en termes d'objectifs et d'usage). Il a ainsi reçu l'aval de l'association « Agro Ressources et Bio Economie de demain » par un courrier du 30/09/2016.

III. Monsieur Maireaux (Président de Marne Nature Environnement)

Monsieur Maireaux indique être très favorable aux énergies renouvelables et interroge sur l'accord commercial/d'occupation de terrain entre propriétaire/locataire/exploitants du site et la société Quadran

A ce stade, aucun accord « commercial » n'a été formalisé entre le propriétaire du site, l'association « Agro-ressources et bioéconomie demain » (ARBD), et la société Quadran. Des discussions sont en cours, plusieurs options étant envisageables notamment :

- Formalisation d'une promesse de bail emphythéotique, définissant les obligations des parties, et définissant un loyer annuel pour l'occupation du terrain ;
- Participation financière de l'Association ARBD au projet photovoltaïque (par exemple : entrée au capital de la société d'exploitation)...

Les accords devraient être finalisés d'ici la fin d'année.